

Première phase d'étude architecturale des maisons dites "en gaulettes" de Guyane

Identification et recensement des maisons en gaulettes sur le territoire de la Guyane

Auteur
LYDIE CLERC



É v e h a
Études et valorisations archéologiques

Première phase d'étude architecturale des maisons dites « en gaulettes » de Guyane.

Identification et recensement des maisons en gaulettes sur le territoire de la Guyane.

Lydie Clerc, Éveha.

Couverture : Saül, Maison Raymond. (cliché L. Clerc © Éveha, 2022)

*« Il faut pleurer toute case qui disparaît. Car ce n'est pas un abri qui s'en va.
C'est un souvenir. C'est une histoire. C'est une manière de prendre la vie et d'organiser ce que l'on sait du monde ».*
Patrick Chamoiseau, Cases en Pays-Mêlés

Remerciements

Mes remerciements sincères s'adressent à toutes les personnes qui, à quelques degrés que ce soient, ont contribué à l'identification et au recensement des maisons en gaulettes de Guyane : par leur écoute attentive et leur sensibilité quant à la préservation de ce patrimoine, par le partage de leur souvenir d'enfance et de leur histoire familiale, par leur disponibilité pour des entretiens parfois longs, par le relais de l'information au sein de leur entourage personnel et professionnel, par la mise en contact décisive auprès d'autres interlocuteurs, par le temps ainsi accordé à documenter et sauvegarder ce patrimoine, son histoire, ses mémoires et ses histoires de vie.

Je remercie très particulièrement les propriétaires de chacune des maisons recensées, avec une attention toute spéciale pour les personnes qui m'ont accueillie au sein de leur foyer et les personnes qui sont venues à ma rencontre sur mon lieu de travail à Rémire, ou en communes lors des enquêtes de terrain. À ce titre, toute ma reconnaissance à Mme Rose Alexander, Mr Ozé Amiembra, Mr Bruno Bordes, Mr Hermann Charlotte, Mr Christian Clet, Mr Théodore Dauphin, Mme Annette Demailly, Mr Pierre-Franck Dubernat, Mme Fabienne Dumas, Mr Patrick Lacaisse, Mr Denis Gaspard, Mr Stéphane Létard, Mr Ismaël Moubachir, Mr Justin Raymond, Mr Didier Rostaing, Mr Lucien Timane, Mrs Aimé et Benoit Tourville, Mr Jannick Vernet, Mr Charles Wingarde, et à Marcel et Unda de Saül.

Je remercie l'ensemble des partenaires sollicités dans le cadre de cette étude : organismes publics et privés, particuliers.

Ainsi, tous mes remerciements à Mme Bernadette Allen, Mr Kulanon Appolinaire, Mr Rémy Aubert, Mme Lia Bayon De Noyer, Mr Tristan Bellardie, Mr Paulin Brunet, Mr Michel Boudrie, Mme Célinie Bourdon, Mme Tanicia Bourdon, Mme Marie-Laure Briquet, Mr Julien Cambou, Mme Eloise Castor, Mme Carole Charlotte, Mme Angélique Chaussat, Mme Gislaine Coelho, Mme Dédé (de Maripasoula), Mme Marie-Claude Demailly, Mme Florence Denarié, Mr Henri Désiré, Mr Raymond Désiré, Mme Dos Santos (Emak), Mr Luc Dos Santos, Mme Anaïs Durand, Mme Jacklyn Durrenberger, Mr Pascal Estrela, Mme Gomès (mairie de Roura), Mr Armand Hidaire, Mme Michèle Hamblin, Mr Arnould Heuret, Mme Jospeh (office du tourisme d'Iracoubo), Mr David Jurie, Mr Julius Lecahaut, Mr Louis (mairie de Saül), Mr Philippe Matheus, Mr Maillard (mairie d'Iracoubo), Mme Julia Marie-Louise, Mr Jean-Maurice Montoute, Mr Nepo (de Macouria), Mme Lynda Obydol, Mme Marianne Palisse, Mme Parsemain (mairie de Macouria), Mme Karine Pingray, Mme Ginette Poitevin, Mme Porrineau (mairie de Macouria), Mr Georges Rech, Mme Gisèle Robin, Mme Flozine Roger, Mr Pierre Rostan, Mme Tania Saint-Aimé, Mr Kristen Sarge, Mr Gaétan Solimène, Mr Philippe Soler, Mme Michèle-Baj Strobel, Mr Dory Suitman, Mr Marc-Alexandre Tareau, Mme Vanessa Van De Walle, Mme Christa Walter, Mr Laurent Yawalou, et à Jeanne (de Sinnamary), Rosange (de Mana), Thibault (de Palambala à Saint-Laurent du Maroni).

Mes remerciements s'adressent également à Mme Lydie Joanny, Mr Denis Magnol et Mme Émilie Wroblewski pour l'accompagnement de cette étude au sein du service de la Conservation Régionale des Monuments Historiques ; à Sandrine Guillimin pour son aide précieuse à la finalisation de ce rapport ; et à Déborah, Stéphanie et Yseult dont l'extrême gentillesse a permis de faire face aux aléas de dernières minutes et assurer mon déplacement à Saül en toute sérénité.

Les personnes qui n'auraient malencontreusement pas ici été citées, ou rencontrées/contactées le temps d'un trop bref échange, n'en sont pas moins tout autant remerciées.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1 Présentation de l'étude..... | 5 |
| 1.1 Contexte..... | 5 |
| 1.2 Attentes et méthodologie..... | 6 |
| 1.2.1 Recenser / les acteurs..... | 6 |
| 1.2.2 Documenter / les données..... | 7 |
| 1.3 Les maisons dites « en gaulette »..... | 8 |
| 1.3.1 Technique de construction..... | 8 |
| 1.3.2 Origines et influences..... | 10 |
| 2 Déroulé de l'étude..... | 15 |
| 2.1 Création d'outils spécifiques au recensement des maisons en gaulette..... | 15 |
| 2.1.1 Création d'outils spécifiques au recensement des maisons en gaulette..... | 15 |
| 2.1.2 Supports de communication..... | 17 |
| 2.2 Protocole d'investigation : apports et limites des différentes méthodes de recensement..... | 18 |
| 2.2.1 Recensement auprès des organismes publics et privés..... | 18 |
| 2.2.2 Étude des sources écrites et iconographiques..... | 18 |
| 2.2.3 Enquêtes orales..... | 22 |
| 2.3 Adaptations et perspectives méthodologiques..... | 22 |
| 3 Recensement et inventaire des maisons en gaulette de Guyane..... | 24 |
| 3.1 Contexte et évolution de l'habitat traditionnel des maisons en gaulette ; disparition d'un patrimoine et de sa mémoire..... | 24 |
| 3.2 Des anciennes cases traditionnelles aux constructions contemporaines, constats et restitution des données..... | 25 |
| 3.3 Inventaire géographique des maisons en gaulette..... | 27 |
| 3.3.1 L'île de Cayenne..... | 29 |
| 3.3.2 Le centre littoral..... | 29 |
| 3.3.3 L'Ouest..... | 30 |
| 3.3.4 Le Maroni..... | 30 |
| 3.3.5 L'Est..... | 31 |
| 3.3.6 L'Oyapock..... | 31 |
| 3.3.7 L'Intérieur..... | 34 |
| 4 Conclusion..... | 46 |

| | |
|---|-----------|
| 5 Sources et références documentaires..... | 48 |
| 5.1 Bibliographie..... | 48 |
| 5.2 Liste des abréviations..... | 52 |
| 5.3 Liste des figures..... | 54 |
| 6 ANNEXES *..... | 57 |
| 6.1 Inventaire des dossiers de photographies numériques..... | 57 |
| 6.2 Inventaire des fichiers audionumériques et audiovisuels..... | 58 |
| 6.3 Tableau d'inventaire, adresse et géolocalisation des maisons recensées..... | 58 |
| 6.4 Renvoi initiales / noms propres (par ordre d'apparition dans le texte)..... | 60 |
| 6.5 Fiches d'identité des maisons recensées..... | 61 |

**communication restreinte*

1 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

1.1 Contexte

À l'origine de cette première phase d'étude consacrée aux maisons dites « en gaulettes » sur le territoire de la Guyane (Fig. 1), se rejoignent la volonté d'identifier un patrimoine méconnu et menacé de disparaître, une demande de protection déposée en 2018 par la propriétaire de l'une de ces maisons, et le constat, à ce jour, de l'absence de recherche thématique propre dédiée à ces constructions en gaulettes.

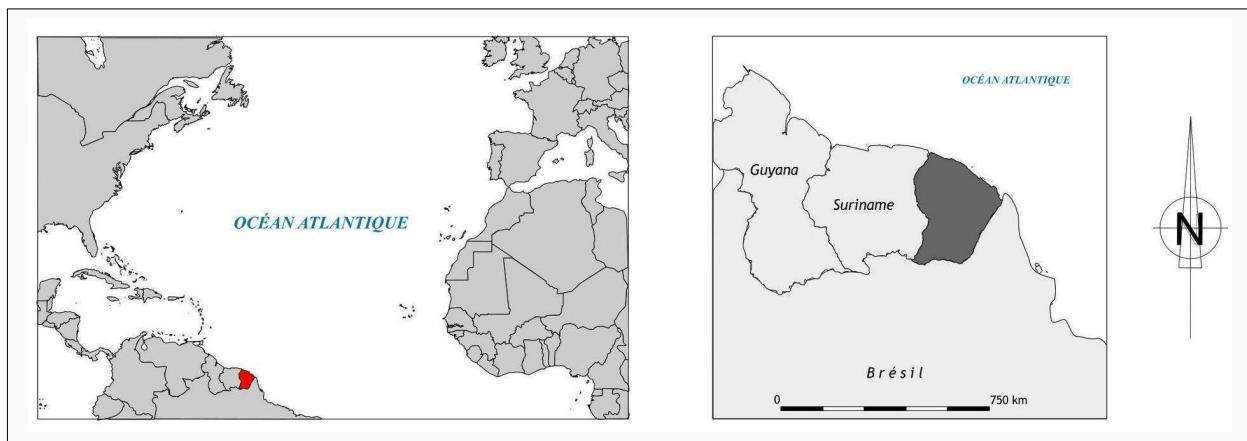


Fig. 1 – Localisation cartographique, département de la Guyane. (*Cartographie : J. Denis & B. Hollemaert ©Éveha, 2016 – Sources : Geofla©IGN*)

Si elles ont pu faire l'objet d'études spécifiques en Guadeloupe, à Marie-Galante notamment (DRAC Guadeloupe, 1998), il n'existe en Guyane aucune synthèse documentaire ni aucun inventaire des maisons en gaulettes présentes sur le territoire, tout au plus quelques données éparses provenant de sources iconographiques, d'informations orales ou de mentions ponctuelles au sein d'ouvrages plus généraux portant sur l'architecture créole.

Les Services Patrimoniaux / Monuments Historiques de la DCJS de Guyane ont ainsi lancé cette première phase d'étude afin d'identifier et de recenser les maisons en gaulettes existant en Guyane. Au-delà de cet inventaire initial, l'objectif est de réaliser, dans une seconde phase d'étude, une analyse architecturale et historique approfondie de ce mode de construction, à partir d'un échantillon représentatif des maisons qui auront alors été recensées.

Ce vaste projet, dans la globalité de ses deux phases d'étude, entend ainsi documenter ce patrimoine architectural guyanais en vue d'en permettre la préservation et la valorisation. « Modestes » et fragiles de par les matériaux même qui les composent, ces maisons en gaulettes représentent, de fait, un patrimoine devenu aujourd'hui très vulnérable, dont les derniers témoins se dégradent et disparaissent d'années en années (abandon, délabrement, détérioration naturelle ou anthropique, démolition volontaire...) et qu'il est urgent de protéger.

1.2 Attentes et méthodologie

1.2.1 Recenser / les acteurs

La première phase de cette étude a été réalisée sur une durée de 50 jours entre les mois de janvier et août 2022. Elle avait donc pour objectif de recenser les maisons en gaulettes de Guyane et de collecter les données nécessaires à la mise en place de la seconde phase du projet, par le biais d'enquêtes auprès d'organismes publics, privés et de particuliers.

Les acteurs locaux connus pour être ainsi en mesure de nous renseigner, tant par des sources écrites, iconographiques ou orales, ont été classés selon leur répartition géographique, leur statut et l'adéquation de leur compétences avec les besoins de l'étude :

- Acteurs locaux sur l'Ile de Cayenne

DCJS (Service MH/Service de l'Archéologie/CID), Direction Musées et Patrimoine de la CTG (ex Service de l'Inventaire), CAUE, AUDEG, PAG ;

Musée Franconie, Musée des Cultures Guyanaises, MCMG/archives territoriales ;

PNRG, EPFAG, DGTM (ex DEAL), ONF, CDL, BRGM ;

Compagnies minières Auplata, SMSE/CME, CMB.

- Acteurs locaux représentés sur l'Ile de Cayenne

Annexes des mairies de Saint-Elie, Saül, Maripasoula, Ouanary.

- Acteurs locaux en communes périphériques de l'Ile de Cayenne

Mairies et archives communales/municipales de Roura et Macouria.

- Acteurs locaux de l'Ouest guyanais

Saint-Laurent du Maroni : CIAP / archives communales ;

Sinnamary et Iracoubo : mairies et archives communales/municipales ;

Mana : Direction des affaires culturelles de Mana/archives municipales, mairie, association SARPA-Acarouany, CARMA.

- Acteurs locaux de l'Est guyanais

Roura : Le Planeur Bleu (Cacao) ;

Régina : Emak, mairie et archives communales/municipales ;

Saint-Georges : mairie et archives communales/municipales.

Ces acteurs seraient ainsi consultés pour l'identification de maisons en gaulettes, pour la collecte de données plus précises les concernant, provenant de leurs archives (écrites et iconographiques, publiques et privées) ou de leur mémoire orale, mais également pour leur connaissance d'autres partenaires, non identifiés, qu'il serait pertinent de solliciter. Il s'agirait ici notamment d'anciens orpailleurs et exploitants/entrepreneurs autour de ce secteur d'activité (entreprises « historiques » locales), de particuliers pour qui ces maisons font partie de l'histoire familiale (propriétaires), de l'histoire communale (habitants des villages) ...

1.2.2 Documenter / les données

La finalité de l'étude architecturale et historique des maisons en gaulettes de Guyane, au terme de ses deux phases, est de renseigner, au sens large, la construction de ces maisons, d'appréhender l'histoire et les histoires de ce type d'habitat sur le territoire de la Guyane, de l'aborder d'un point de vue historique et architectural, mais également social et sociétal (histoire et histoires de leur construction, de leur appartenance, de leur architecture, de leur fonction, de leur évolution, de leur contexte sociétal, des modes d'habiter dans lesquels elles s'inscrivent ...).

Une réflexion préalable relative aux enjeux et problématiques scientifiques du projet dans son ensemble était indispensable afin d'identifier les thématiques sous-jacentes, de hiérarchiser les informations attendues, et de cibler celles précisément concernées par cette première phase d'étude, sans les dissocier de celles qui entreront en jeu pour la seconde phase d'étude. Cette analyse préalable a ainsi permis de répertorier et décrire les données à renseigner, puis de distinguer deux niveaux d'informations : les informations « a minima » et les informations « complémentaires ».

Les **informations « a minima »** sont les données de base attendues pour répondre à l'objectif de cette première phase : recenser les maisons en gaulettes et acquérir les informations essentielles à la mise en place de la seconde phase d'étude.

Les informations identifiées comme telles sont les suivantes :

- propriétaire des maisons (actuels, précédents) ;
- localisation la plus précise possible des maisons : commune, adresse, description et/ou iconographie de localisation (telles que carte, plan, croquis, dessin et photographie), géolocalisation..., en vue de faciliter l'accès à la construction ;
- conditions d'accès : y a-t-il connaissance de difficultés spécifiques pour y accéder actuellement ? (végétation, franchissement d' « obstacles » dépourvus d'aménagements type crique, pripis...) ;
- état de conservation des maisons : sont-elles délabrées, démolies pour tout ou partie, encore partiellement ou totalement en élévation, quels éléments sont détériorés... ?
- fonction/« statut » de la construction : destination unique ou fonction multiple, habitat strict, activité de (re)vente, activité liée à une exploitation spécifique développée dans la région (soutien logistique à l'orpaillage, hébergement relais pour orpailleurs...) ;
- dates de construction, d'occupation, d'abandon de la construction ;
- sources : de quels type de sources (nature, quantité) disposent les partenaires en vue d'informations plus détaillées concernant ces maisons.

Les **informations « complémentaires »** correspondent à un second niveau d'informations qui, sans être proprement nécessaires à cette phase de recensement, ni par conséquent délibérément recherchées, peuvent être transmises spontanément lors des échanges avec nos partenaires. Bien qu'elles dépassent le cadre strict attendu de cette première étape d'inventaire, elles seraient également collectées et renseignées pour ce qu'elles apportent en connaissance supplémentaire de ce patrimoine, et notamment en données relevant de la seconde phase d'étude. Elles pourraient de même être de nature à guider le choix des maisons « échantillonées » pour cette seconde phase d'étude. Ce second niveau d'informations pourrait aussi bien concerner l'histoire familiale de la

maison que sa technique de construction, son style architectural ou encore l'histoire même de l'architecture en gaulettes en Guyane.

Les sources desquelles pourront être extraites ces différentes données, qu'elles soient écrites, iconographiques ou orales, permettraient alors de constituer une bibliographie de référence propre à ce patrimoine architectural.

1.3 Les maisons dites « en gaulettes »

1.3.1 Technique de construction

La terminologie « maison en gaulettes », l'objet de cette étude, désigne un mode de construction qui leur est propre : les « murs », plus exactement les parois extérieures, sont constitués de panneaux de lamelles de bois préalablement fendues, puis tressées. On appelle ici précisément « gaulettes » (*golèt* en créole) les petites baguettes de bois ainsi obtenues. Elles sont communément tressées à l'horizontal, mais la variante verticale est aussi observée. Ces clayonnages de gaulettes sont alors assemblés, montés dans une ossature bois. Aucun autre élément ni enduit ne s'y ajoute, assurant ainsi une ventilation naturelle des habitats (Fig. 2).



Fig. 2 – Panneaux de gaulettes tressées dans une ossature bois. (Gîte communal de Saül, Maison n° 21 - cliché L. Clerc © Eveha, 2022)

Si les anciennes cases traditionnelles en gaulettes étaient ainsi intégralement composées de ces panneaux en gaulettes (cloisons intérieures y compris), certaines ont également pu y associer des planches de bardage. Le bardage bois est aussi couramment utilisé ultérieurement, en remplacement des panneaux de gaulettes dégradés.

Dans son rapport d'Étude Patrimoniale et Architecturale de la Commune de Sinnamary, C. Martin en fait la description suivante : « Au premier abord, elles s'apparentent à la catégorie des cases créoles. Elles en ont toutes les caractéristiques, mais avec quelques particularités : Par endroit, l'ossature de colombage y est fermée par des clins et

par un clayonnage de lattes refendues tressé, non enduites, formant un écran léger perméable à l'air tout en se protégeant des insectes. Ces lattes sont assemblées sur des barreaux épinglez logés en force entre les poteaux des colombages. Nous trouvons aussi bien des lattes orientées à l'horizontale qu'à la verticale. » (Martin 2016 : 61).

Le clayonnage de gaulettes est également employé dans les maisons dites créoles, intervenant dans la composition des murs. La technique la plus ancienne pour le remplissage de l'ossature bois de ces maisons est le bousillage : les murs sont constitués de gaulettes tressées puis garnies de torchis (mélange de terre glaise, vase, sable), le tout recouvert d'un enduit (Hureau 2015 : 38 ; ZPPAUP Mana 1999 : 87). Dans ce cas, les gaulettes ne sont alors que l'un des éléments, invisible, composant la construction ([Fig. 3](#), [Fig. 4](#)).

Dans le cas des maisons en gaulettes, la structure, les parois de la construction sont seules faites de gaulettes entrecroisées, elles en sont l'unique élément constitutif.

Il apparaissait ici important de rappeler cette différence, fondamentale et évidente, entre maison en gaulettes et maison créole au remplissage en gaulettes. Il existe effectivement à ce propos une certaine méconnaissance et confusion qui ont été sources de mauvaises orientations au cours du recensement.

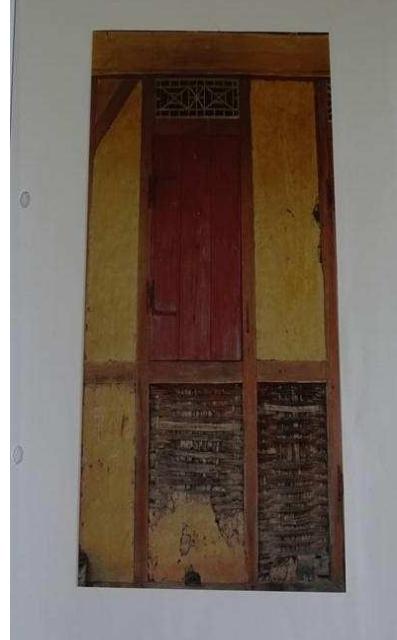
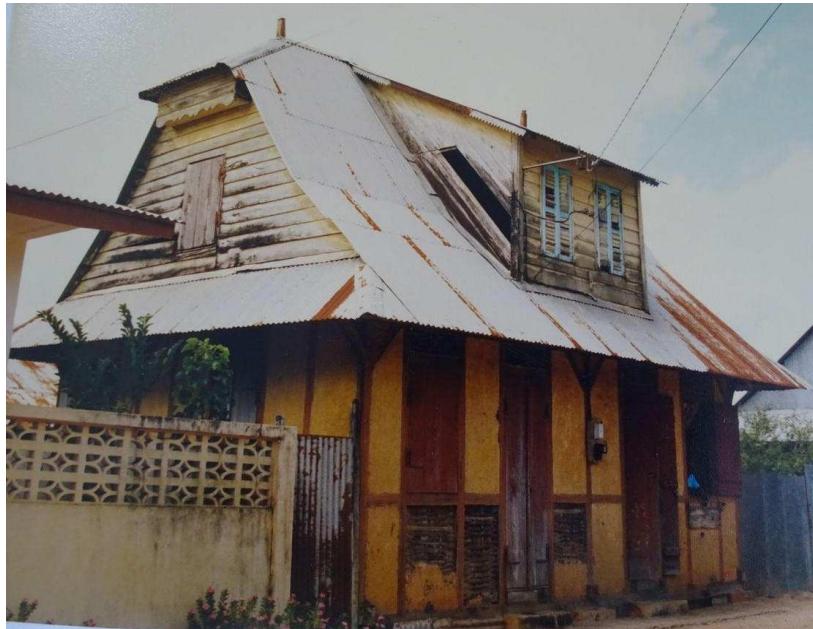


Fig. 3 – Maison créole à Mana.
Cliché © Sylvie Réol, 1995, CTG Inventaire Général du Patrimoine Culturel - Fonds IA97300779)



Fig. 4 – Maison créole à Sinnamary.
(Cliché © Gérard Roucaute, non daté, CTG Inventaire Général du Patrimoine Culturel - Fonds IA973008xx)



Les figures 3 et 4 ci-dessus illustrent des maisons créoles utilisant la technique de bousillage. L'enduit tombé laisse apparaître le remplissage de gauletttes et de torchis .

1.3.2 Origines et influences

L'origine et l'apparition en Guyane de cette technique de construction par gauletttes entrecroisées ne sont pas très bien documentées. Nous savons en revanche, notamment par les sources iconographiques et les entretiens réalisés au cours de cette étude, que ces cases en gaulettes constituaient l'habitat courant, de référence, dans l'ensemble des communes de Guyane dès la première moitié du XX^e siècle. A maintes reprises, il a effectivement été indiqué « qu'avant, dans le bourg, toutes les maisons étaient en gaulettes ».

Les plus anciennes cases en gaulettes pourraient dater de la seconde moitié du XIX^e siècle. La tradition orale voudrait que l'introduction de cette technique de construction en Guyane soit liée à l'histoire de l'orpailleur. Elle aurait ainsi été transmise par les populations de la Caraïbe, notamment des Antilles et de Sainte-Lucie, arrivées en Guyane avec la ruée vers l'or dès 1855. Sur le littoral, il est également suggéré qu'elles puissent dater des anciennes habitations du milieu du XIX^e siècle (Martin 2006 : 61) (Fig. 5).

Une filiation plus ancienne avec le monde amérindien est également à considérer : l'entrecroisement de gaulettes est observé occasionnellement chez les Wayampi de l'Oyapock, et selon certaines sources, depuis fort longtemps chez les Wayampi de l'Amapari au Brésil (Brasselet et al. 1996 : 54).



Fig. 5 – Tonnegrande, toute fin XIX^e siècle : l'une des plus anciennes photographies de maison en gaulettes sur le littoral de Guyane. (CTG Archives Territoriales de Guyane - Fonds 10FI)

Aux Antilles, en Martinique et en Guadeloupe notamment, la case en gaulettes est historiquement associée à l'habitat de l'esclave qui, dans chaque habitation sucrière, disposait de sa « case-nègre » édifiée selon cette technique (**Fig. 6**). Constatant par ailleurs que l'on retrouve cette typologie de construction dans toute l'Afrique Occidentale, l'hypothèse d'un modèle constructif importé d'Afrique est également soulevée (DRAC Guadeloupe, 1998 : 3).

Plus lointaine encore, leur origine pourrait provenir des huttes et carbets des Caraïbes, « *faits de fourches d'arbres jointes avec d'autres pièces de bois qui tiennent l'une à l'autre* », dont « *les piliers étaient entrelacés de troncs d'arbre, de roseaux ou de lianes nattées* » (Le Père Breton, cité dans CAUE Martinique 2019 ; Montbrun, Les petites Antilles avant Christophe Colomb, cité dans DRAC Guadeloupe 1998 : 6). Si, de toute évidence, les procédés utilisés dans cet habitat amérindien ont pu influencer le style d'architecture que les colons et les esclaves (re)produiraient aux Antilles, certains considèrent que les cases en gaulettes n'en seraient qu'une version améliorée (Office de Tourisme Sud Martinique : 2021).

À noter qu'aux Antilles, les « gaulettes » tressées ne sont pas des lamelles de bois fendues, mais de longues perches, entières, de section ronde (branchage de merisier, tige de bambou, ...) (**Fig. 7**, **Fig. 8**).



Fig. 6 – Reconstitution des cases d'esclaves de l'Habitation Crève-Cœur à Sainte-Anne, Martinique.
(Cliché ©Jean Bernard, 2022, <https://la1ere.francetvinfo.fr/archives-d-outre-mer-martinique-sur-les-traces-du-domaine-de-l-habitation-sucriere-de-creve-c-ur-1280344.html>)

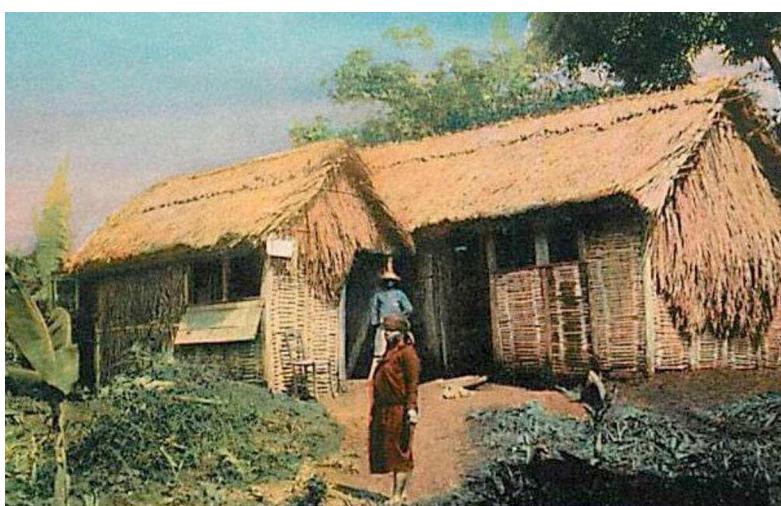


Fig. 7 – Case en gaulettes en Martinique (Tony Volpe, 2017, Coll. Part.)



Fig. 8 – Reconstitution d'une case traditionnelle en gaulettes sur l'Habitation Murat à Grand-Bourg, Marie-Galante.
(Cliché © Naru Kenji, 2011, https://www.routedesvoyages.fr/travel/fr/guadeloupe/airport_les_bases_airport/photo_51868373-case-en-gaulettes-habitation-murat-grandbourg-de-marie-galante-guadeloupe.html)

Ce système de construction par gaulettes entrecroisées est aussi observé en Haute Normandie, ainsi que dans le Sussex anglais. L'hypothèse que ce savoir-faire traditionnel normand ait été transmis par les charpentiers de marine est également émise. Ces influences sont vérifiées par ailleurs dans l'architecture des maisons créoles (Martin 2006 : 61).

Ce ne sont toutefois pas les seules régions d'Europe à témoigner de ce patrimoine architectural. On peut mentionner, parmi d'autres, plusieurs exemples de cette pratique de cloisons de bois tressés, notamment dans la tradition des fermes bressanes ou encore celle des maisons paysannes du comté de Worcestershire dans l'ouest de l'Angleterre (**Fig. 9**, **Fig. 10**). Ces dernières pourraient être un héritage des techniques de construction des maisons paysannes au Moyen-Age dans le nord-ouest de l'Europe (Decaëns 1972 : 132).

La case en gaulettes de l'espace guyano-caribéen puiserait donc ses origines des pratiques amérindiennes, africaines et européennes à la fois.



Fig. 9 – Maison traditionnelle de Bresse : le clayonnage (ici sur soubassements en pierre) constituait autrefois la technique la plus courante de remplissage des panneaux.
(Adeline Culas, Association d'Artagnan, cliché site internet de Maisons de Pays en Bresse,
<https://www.association-dartagnan.fr/index.php/publications/traditions-bressanes>,
<http://madamedartagnan.free.fr/ecrits/maison.htm>)



Fig. 10 – Grange à foin à pans de bois avec panneaux de clayonnage en lattes, dans le comté de Worcestershire, Angleterre.
(Cliché © Andrew Roland, 2008, <http://www.lhabitat-ailleurs-langletterre.htm>)

2 DÉROULÉ DE L'ÉTUDE

2.1 Création d'outils spécifiques au recensement des maisons en gaulettes

2.1.1 Création d'outils spécifiques au recensement des maisons en gaulettes

Conformément à la méthodologie énoncée dans le cahier des charges et développée dans le projet scientifique, une base de données a été conçue afin de classer et hiérarchiser les informations attendues des enquêtes auprès des organismes publics, privés et des particuliers. La grille d'analyse ainsi proposée entend permettre une classification de l'information par thématique et par niveau d'informations, afin de répondre aux attentes de cette première phase d'étude tout en permettant d'intégrer, le cas échéant, des informations autres et/ou propres à sa seconde phase.

Les données concernées par le premier niveau d'informations (informations « a minima ») seraient inventoriées suivant cinq entrées, au sein de chacune desquelles plusieurs index devront permettre d'organiser et de préciser l'information :

- Identification administrative

- . Commune
- . Adresse
- . Description de localisation / géolocalisation
- . Iconographie de localisation
- . Propriétaires (actuels, précédents) / contacts

- Datations

- . Date de construction
- . Date d'occupation
- . Date d'abandon

- Constat d'état / État de conservation

- . Démolie ? (tout / en partie) En élévation ? (totalement / partiellement)
- . Quels éléments détériorés / conservés ?
- . Nature et niveau des dégradations
- . Notion de péril ? (nature de la menace)
- . État sanitaire général (bon, moyen, mauvais), précisions

- Emplacement / Accès

- . Emplacement (contexte, cadre spatial)
- . Difficultés d'accès ? Lesquelles ?

- . Critères spécifiques d'installation? Choix particuliers d'implantation, de localisation ?

- Fonction / « Statut » de la maison (Contexte social et sociétal)

- . Destination de la construction ? Fonction unique ou multiple ? Evolution dans le temps ?
- . Si habitat : quel type et contexte d'habitat ?
- . Activités hors habitat ? Lesquelles ?

Les données relevant du second niveau d'information (informations « complémentaires ») seraient inventoriées suivant cinq entrées également, au sein desquelles à nouveau plusieurs index :

- Histoire « familiale » de la maison

- Procédés et techniques de construction

- . Matériaux / matières premières
- . Approvisionnement / provenance des matériaux
- . Techniques de construction
- . « Chaîne opératoire » de construction
- . Main d'œuvre et ouvriers

- Définition architecturale (de la maison)

- . Modèles (modèle architectural) / descriptifs
- . Évolutions (du modèle architectural) / Influences
- . Nature et niveau des dégradations

- Architecture « en galettes » en Guyane

- . Apparition de cette technique de construction en Guyane
- . Développement et évolution de cette technique de construction en Guyane
- . Influences architecturales / courants architecturaux

- Histoire et histoires (de la maison)

- . de son appartenance
- . de sa fonction
- . de son architecture
- . de son évolution (tous points confondus)

Enfin, les données relatives aux sources d'informations seraient inventoriées elles aussi suivant cinq entrées, à plusieurs index également :

- Partenaire(s) ressource

- . Organisme public/privé

- . Particulier (identité, « lien » avec la maison)

- Bibliographie / Sources écrites

- . Type
- . Auteur
- . Date

- Bibliographie / Sources iconographiques

- . Type / sujet
- . Auteur
- . Date

- Sources orales

- . Auteur
- . Date

- Bibliographie / sources autres existantes (non consultées)

- . Type (nature, quantité), sujet, auteur, date

Des grilles d'entretien, supports aux enquêtes auprès des partenaires, ont ainsi été réalisées à partir de la nomenclature de cette base de données.

2.1.2 Supports de communication

Plusieurs documents à destination des différents partenaires publics et privés sollicités pour le recueil d'informations ont été rédigés :

- présentation de l'étude assortie d'une lettre d'habilitation, justifiant de la démarche réalisée sous l'autorité du Conservateur Régional des Monuments Historiques de Guyane,
- convention de prêt et d'utilisation de documents iconographiques.

Des outils de communication, à destination plus spécifique des particuliers, avaient également été envisagés. L'une des principales difficultés de l'étude étant d'identifier les personnes qui pourraient disposer d'informations relatives à l'existence d'anciennes maisons en gaulettes, l'idée de procéder à un appel à contribution avait été proposée. Malheureusement, en raison de l'absence de presse quotidienne régionale écrite, support qui aurait été le plus adapté pour diffuser cet appel auprès des grandes personnes qui précisément détiennent encore cette mémoire, la diffusion a été relayée par le biais des réseaux en ligne. Un visuel a ainsi été réalisé. L'intervention du Service Communication de la Préfecture a permis la création d'une version vidéo.

Ces outils ont été communiqués aux organismes publics et privés, et certains ont pu relayer l'information en assurant leur publication sur les sites internets et réseaux sociaux, ou en imprimant l'appel à contribution pour affichage dans leurs locaux. Ces supports ont également été transmis aux particuliers ; ils ont de même été diffusés sur divers réseaux sociaux par plusieurs d'entre eux.

Ces appels à contribution présentant des photos de maisons en gaulette ont, en outre, permis de limiter l'amalgame, très fréquent, entre maisons en gaulette et maisons créoles au remplissage en gaulette. À plusieurs reprises, certaines pistes de recherche se sont révélées vaines, les informations communiquées concernant alors des maisons construites avec un remplissage en gaulette.

2.2 Protocole d'investigation : apports et limites des différentes méthodes de recensement

2.2.1 Recensement auprès des organismes publics et privés

Les sollicitations auprès des organismes publics et privés, fastidieuses par définition, à quelques exceptions près, se sont heurtées à plusieurs autres difficultés.

Si les prises de contact et relances, nécessairement nombreuses, sont identifiées bien en préalable comme une étape incontournable, l'inorganisation et le manque de réactivité de certains partenaires se sont révélés beaucoup plus conséquents qu'envisagé. Au sein des mairies notamment, force a été de constater que les services desquels pourraient relever les questions relatives au patrimoine culturel immobilier et architectural, à défaut de service spécifique en charge du patrimoine culturel, ne sont pas « structurés », ou du moins, manquent de référents compétents sur ces questions. Ainsi, au-delà de certaines municipalités disposant d'un service patrimoine dédié, un long parcours est nécessaire, divaguant de services en services (des plus courants – services urbanismes et services techniques, au plus inattendu – CCAS) auprès desquels il est suggéré de s'adresser, car potentiellement supposés pouvoir apporter quelques informations. La première difficulté était donc d'être orienté vers la personne / le service adéquat, difficilement identifié au sein même de certaines administrations. Au terme de ce cheminement, il s'est avéré, souvent, que c'est à titre personnel que les interlocuteurs joints au sein de ces services ont pu fournir des données décisives, et même porter à connaissance l'existence de l'une de ces maisons en gaulette. Régulièrement, le résultat de cette démarche prenait ainsi la forme d'un entretien auprès d'un particulier, lui conférant un caractère tout à fait aléatoire.

D'autres difficultés encore ont résulté de l'impossibilité pour certains agents d'accéder aux dossiers et aux archives de leur collègue en charge du patrimoine, après que ces derniers aient quitté leur fonction.

Le recours aux archives municipales, sous réserve que ces services soient « efficaces », ou aux structures de type médiathèque/bibliothèque communale, n'a malheureusement pas répondu aux attentes espérées : les sources relatives à ce patrimoine vernaculaire et ancien, si tant est qu'elles aient existé, n'ont pas été collectées et sauvegardées par le biais de ces structures.

2.2.2 Étude des sources écrites et iconographiques

Le constat de l'absence de sources écrites et iconographiques a été récurrent, auprès des particuliers et propriétaires de maisons en gaulette, mais également auprès de structures privées ou publiques dédiées au patrimoine architectural régional. L'existence même de ces archives, privées comme publiques, est très rare. Cela s'explique par la nature du patrimoine concerné dont la « valeur » n'est apparue que tardivement. Les maisons en gaulette, modestes petites cases rurales, à la fabrication opportuniste et sans prétention, à de très rares exceptions près, ne suscitaient aucun intérêt à être documentées, décrites, ni même dessinées ou, plus tard, après que la pratique ait été plus répandue, photographiées.

- Documents anciens

Seules des circonstances et initiatives très spécifiques, telles que celles présentées ci-après, sont à l'origine des rares documents anciens aujourd'hui disponibles concernant ce patrimoine architectural.

Des écrits et des documents iconographiques d'époque, renseignant indirectement sur ces constructions en gaulettes, ont été générés dans le contexte bien particulier de l'exploitation de l'or en Guyane. Cette découverte historique, très rapidement, a effectivement fait l'objet d'un réel travail de documentation. Il subsiste de cette période des photographies notamment, conservées dans les centres d'archives nationales et territoriales, publiées pour certaines dans des ouvrages thématiques, témoignant de la vie organisée en forêt autour des placers. Plusieurs clichés offrent ainsi à voir des cases en gaulettes faisant office, entre autres, de camps d'habitation pour les orpailleurs ([Fig. 11](#)). Des documents audiovisuels, archives de RFO, y ont également été produits (J.M. Montoute, comm. pers.). En revanche, dans le cadre familial et privé, cette vie quotidienne sur les placers n'a pas ou très peu été immortalisée, et quand bien même quelques documents ont pu exister, leur transmission et leur sauvegarde jusqu'à ce jour se voudraient totalement exceptionnelles.

L'importante collection photographique de Mme Georges Evrard, pionnière de la carte postale en Guyane, dont les clichés, uniques, déployés sur une grande partie du territoire guyanais au tout début du XX^e, fait date en Guyane. Elle ne manque pas de nous offrir à voir quelques unes de ces anciennes maisons en gaulettes, ici notamment dans ce contexte d'habitat traditionnel rural de référence dans les bourgs et diverses habitations du littoral guyanais ([Fig. 12](#)).

Au delà du contexte de l'orpailage et de la collection de Mme Georges Evrard, quelques rares autres clichés isolés, photographies d'époque de ces anciennes cases en gaulettes, peuvent être dénichés à l'occasion de recherches exhaustives dans les fonds d'archives départementales.

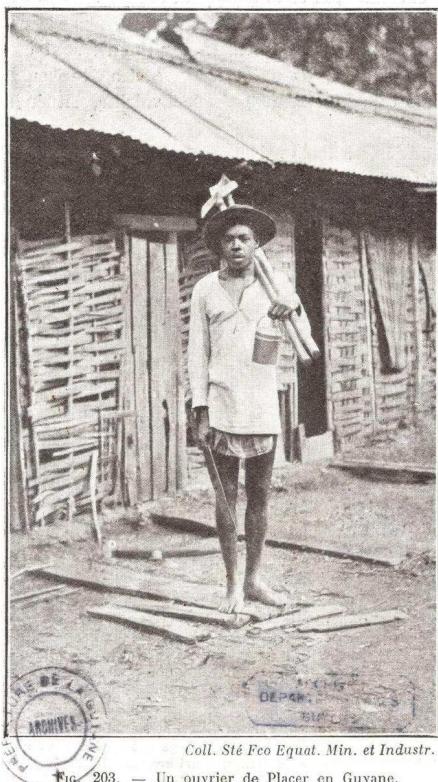


Fig. 11 – « Un ouvrier de placer en Guyane ».
(CTG Archives Territoriales de Guyane - Fonds 5FI22)

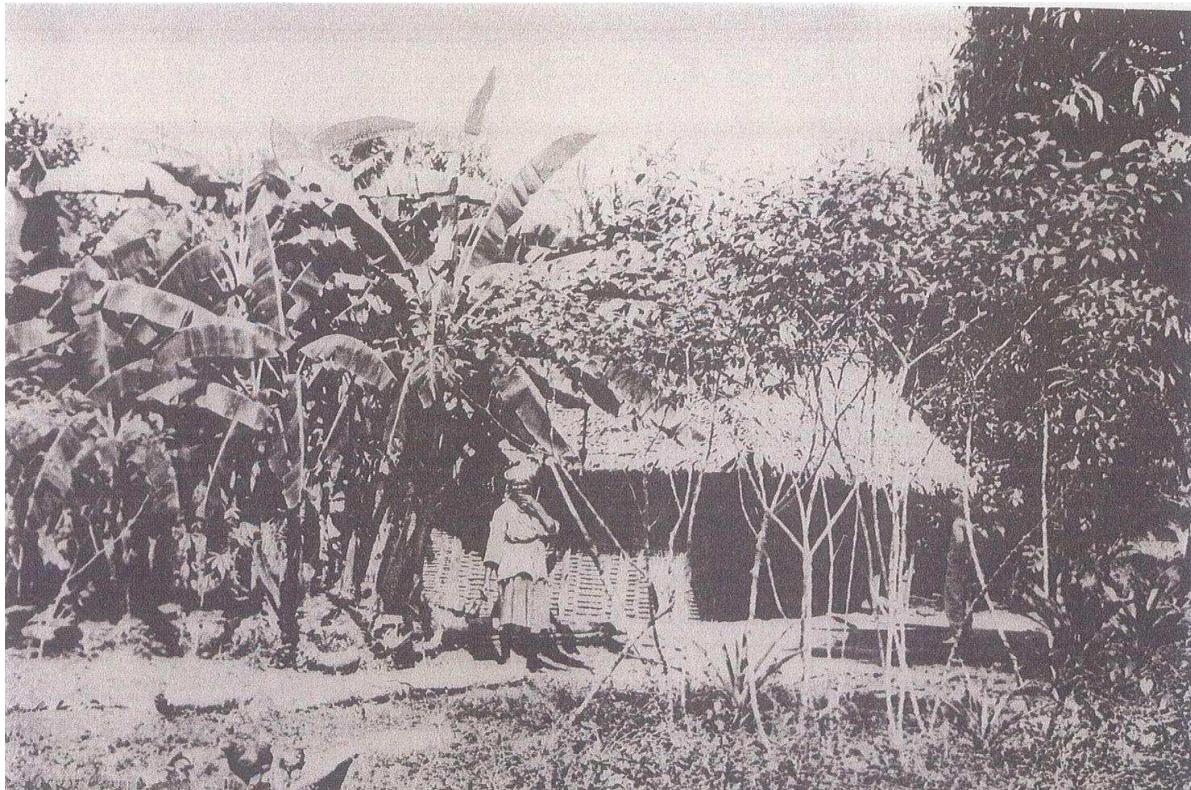


Fig. 12 – Collection photographique de Mme Georges Evrard : une maison en gaulette à Stoupan, en 1901.
(coll. Georges Evrard, Service Patrimoine Mairie de Matoury)

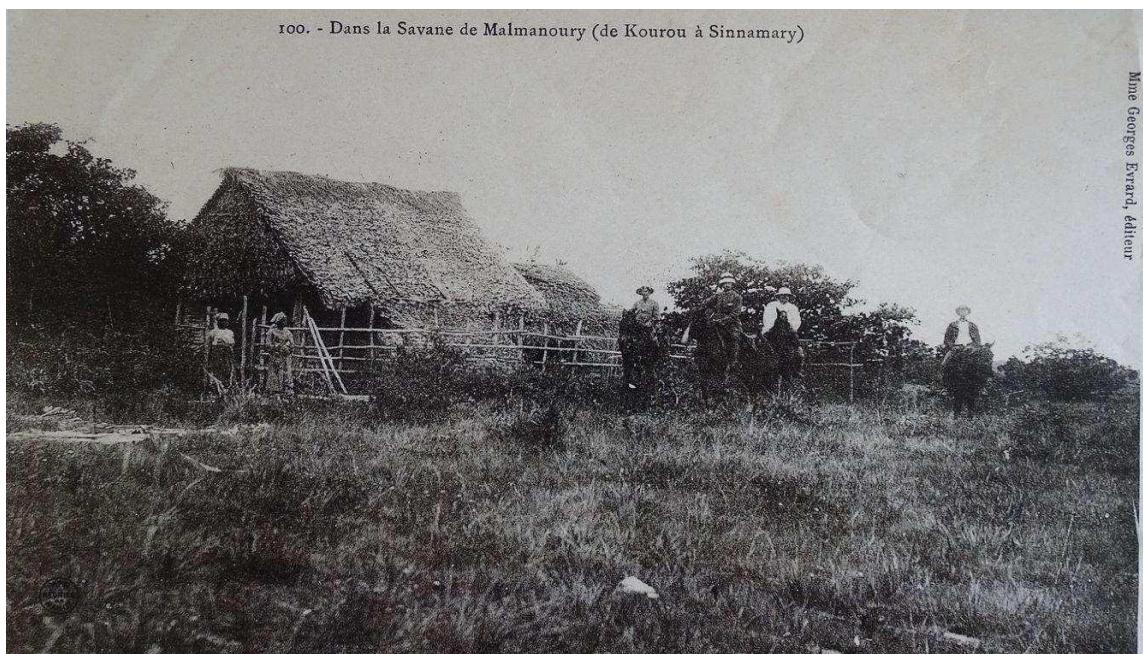
- Documentation récente

Bien plus tardivement, depuis une trentaine d'années, des travaux d'inventaire général du patrimoine et de diagnostic architectural de certaines communes ont produit d'autres sources iconographiques de maisons en gauletttes, encore présentes dans ces années là sur le territoire de la Guyane. Nous pouvons notamment citer les travaux de l'Audeg à l'origine de photographies de maisons en gaulettes prises entre 2000 et 2011 dans les communes de Camopi, Mana, Saül et Saint-Georges. Les cartons d'archives issus des travaux d'inventaire général du patrimoine réalisés par la CTG livrent également quelques clichés isolés de maisons en gaulettes datant des années 1990.

Très rapidement toutefois, les limites de ces documents iconographiques, pour la présente étude, ont été posées. Qu'il s'agisse effectivement de photos d'époque, ou de photos plus récentes, aucune ne dispose d'indication (de localisation ou d'appartenance) qui permettrait d'identifier ces maisons et d'en vérifier l'existence encore à ce jour. Les informations de localisation sont soit inexistantes, soit beaucoup trop générales, soit encore erronées ou désuètes (**Fig. 13, Fig. 14**).

Il s'est ainsi avéré que la collecte de sources iconographiques n'était pas pertinente. Elle ne permet effectivement pas de répondre aux attentes de cette étude, dont l'objectif n'est ni le recensement documentaire ni l'étude documentaire des maisons en gaulettes Guyane, mais le recensement et l'identification de celles encore existantes. Il a donc été convenu de ne pas poursuivre plus au delà les recherches dans ce sens, mais de concentrer la recherche d'informations par le biais des sources orales.

Identification et recensement des maisons en gaulettes de Guyane.



Mme Georges Evrard, éditeur

Fig. 13 – « Dans la savane de Malmanoury (de Kourou à Sinnamary) ».
(coll. Georges Evrard, CTG Archives Territoriales de Guyane - Fonds IA97300995)

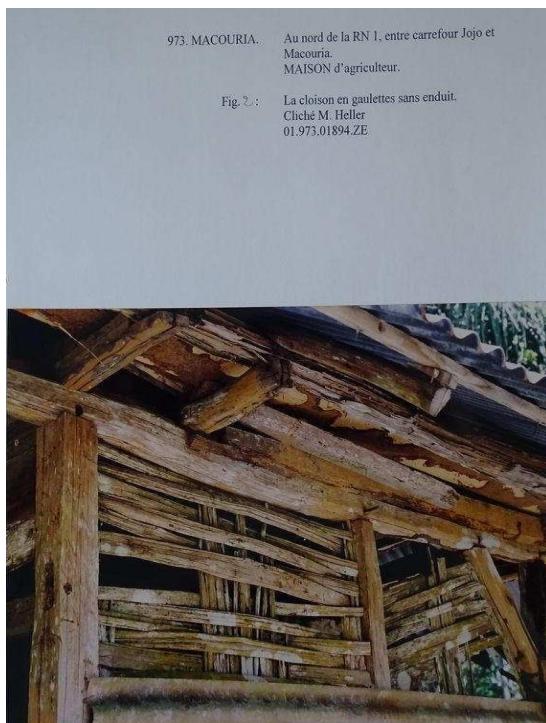


Fig. 14 – Photographie de détail d'une maison avec cloison en gaulettes à Macouria.
(Cliché ©M. Heller, non daté, CTG Inventaire Général du Patrimoine Culturel - Fonds C65C73)

Les figures 13 et 14 ci-dessus montrent des exemples d'indications de localisation trop générales ou erronées /désuètes, ne permettant pas de répondre au besoin actuel du recensement des maisons en gaulettes.

À ce jour, il n'a pas été possible de « retrouver » ce carrefour Jojo dans les environs de Macouria ; cette dénomination est seule attribuée pour une « piste Jojo » sur la commune de Sinnamary.

2.2.3 Enquêtes orales

Le travail d'enquêtes orales auprès des acteurs publics et privés, et auprès des « érudits locaux », a en outre permis de multiplier les prises de contact envers d'autres structures et d'autres particuliers. Au sein de multiples organismes (mairies, musées, centres d'archives, centres et agences d'urbanisme et d'architecture, associations culturelles, médiathèques, offices de tourisme, prestataires et guides touristiques, ...), de nombreuses personnes ont ainsi été interrogées pour la connaissance qu'elles, ou leur entourage professionnel ou personnel, pourraient avoir de l'existence d'anciennes maisons en gauletttes.

De ces nombreux échanges, deux constats récurrents :

- la plupart des maisons qui survivaient encore il y a quelques années ont aujourd'hui disparu
- les informations qui ont pu être données, concernant l'éventuelle existence encore de certaines de ces maisons et qui serait à vérifier sur place, sont très souvent elles aussi trop approximatives quant à leur localisation.

2.3 Adaptations et perspectives méthodologiques

L'ensemble des difficultés précédemment exposées, qu'elles concernent les organismes publics et privés, les sources écrites et iconographiques ou les enquêtes orales, dont la portée a réellement pu être mesurée en cours d'étude, ont progressivement dessiné les limites de la méthodologie préconisée pour ce travail de recensement. Dans le même temps, elles ont permis d'adapter cette méthodologie et de proposer, à présent, d'autres prescriptives de travail.

Les principaux résultats de cette étude ont effectivement été obtenus suite à des prospections sur le terrain, alors même que cette approche n'était pas ainsi envisagée dans le cadre de cette première phase du projet. Leur nécessité est toutefois ensuite apparue comme une évidence, mais cette réorganisation méthodologique, en cours d'étude, n'a malheureusement pas pu être développée autant que de besoin.

Grâce à des prospections et des rencontres « opportunistes », sur les communes de Macouria, Sinnamary, Iracoubo, ou encore Mana (et, dans un cas de figure particulier, Saül), d'anciennes cases en gaulettes ont ainsi pu être identifiées, alors qu'aucune information ne semblait exister les concernant, ou du moins, n'avait pu être obtenue par le biais des enquêtes et des échanges auprès des différents partenaires publics et privés cités précédemment. A l'inverse, la survie de certains éléments de maisons en gaulettes a pu être constatée à certains endroits alors même qu'il avait été signalé que tout y avait disparu.

Si malheureusement la presque totalité des anciennes cases traditionnelles en gaulettes a aujourd'hui disparu, des prospections systématiques sur les lieux d'habitation retirés, dans les hameaux, à l'extérieur des bourgs, sur les sites isolés ... permettraient, selon toute évidence, d'identifier encore d'anciennes cases en gaulettes.

Ces prospections sur site pourraient être appuyées par des échanges « spontanés » auprès des personnes rencontrées à cette occasion dans les communes et dans les bourgs. Ils pourraient ensuite donné lieu à d'autres rencontres pour compléter ces premiers échanges. Ils pourraient en outre être facilités et anticipés avec l'appui des mairies, notamment par l'organisation de rencontres autour du patrimoine et de la vie *antan lontan*, avec ces personnes, facilitant ainsi le partage des mémoires et des souvenirs.

Identification et recensement des maisons en gaulettes de Guyane.

Il semblerait par ailleurs que certains de ces hameaux dans lesquels les cases en gaulettes constituaient l'habitat de référence puissent correspondre aux anciennes habitations post-esclavagistes du milieu XIX^e siècle¹. Les cartes anciennes de 1852/1853, dressant un état des lieux des propriétés et des concessions réalisé à la suite de l'abolition de l'esclavage, pourraient aussi être un appui à ces prospections. Elles permettraient ainsi de localiser ces anciennes habitations et les secteurs d'occupation vers lesquels orienter ces prospections (M. Palisse, comm. pers.).

¹ Cette forme d'habitat qui se développe suite à l'abolition de l'esclavage et durera jusqu'aux années 1970, le système de la petite habitation créole, est traitée par M. Palisse dans un article en cours de publication : « *Les petites habitations créoles de la région des savanes : les formes d'adaptation de populations afro-descendantes à des milieux en perpétuelle transformation.* »

3 RECENSEMENT ET INVENTAIRE DES MAISONS EN GAULETTE DE GUYANE

Bien au-delà des recherches documentaires réalisées pour cette étude, et dont les limites ont clairement été identifiées, les enquêtes orales représentent la principale et plus pertinente source d'informations, complétée dans un second temps par des prospections de terrain tout aussi décisives. Au fil des échanges, des partages d'instants de vie, les mémoires individuelles et les constats retracent et précisent le mode d'habiter, l'évolution et la disparition progressive, inéluctable, de ce patrimoine architectural qu'est la case traditionnelle en gaulette.

3.1 Contexte et évolution de l'habitat traditionnel des maisons en gaulette ; disparition d'un patrimoine et de sa mémoire

Fin XIX^e – début XX^e siècle, la maison en gaulette est progressivement devenue un habitat de référence. De type rural, à l'image d'une majeure partie de la société à cette époque, elle était présente dans chaque commune. De nombreux témoignages indiquent que toutes les maisons, avant, étaient en gaulette. Ces dernières sont alors souvent catégorisées comme des maisons d'agriculteurs ou des maisons d'orpailleurs, et sont en cela considérées comme représentatives d'un contexte social particulier.

De fait, sur le littoral, dans les hameaux et les petites habitations, dans les savanes, ces maisons modestes sont communément celles de familles dont la vie, et par conséquent l'habitat, s'est construit autour de petits élevages et cultures, pratiqués dans les proches environs de la maison. Dans les bourgs, elles dénotent également d'une appartenance modeste, par opposition, plus tard notamment, aux maisons créoles (murs en remplissage gaulette ou en briques) des familles plus aisées.

Dans l'intérieur, sur les placers et dans les villages miniers, ces cases en gaulette sont entre autre les maisons des orpailleurs et de leur famille ; ces constructions servent aussi de structures pour les différentes activités qui s'y développent (écoles, camps de travail, magasins ...).

Ces maisons en gaulette présentent des avantages dont l'intérêt est particulièrement évident dans ces différents contextes. Leur construction est accessible à tous, rapide et peu onéreuse. Le bois gaulette² est alors une essence courante que l'on peut aisément collecter dans un environnement proche, il a la particularité d'être fendif (aucun outillage spécifique n'est nécessaire pour la réalisation des lamelles), et le tressage de ces dernières, dont les panneaux sont montés directement sur place, est à la portée de quiconque. Il est souvent indiqué que les enfants y prenaient part également. Le plus souvent, ces maisons sont ainsi réalisées dans le cercle familial, entre voisins, amis, en quelques semaines, à partir des ressources en bois immédiatement

² Le bois utilisé pour la fabrication des gaulette est dénommé bois gaulette dans le langage courant, une distinction est faite entre le bois gaulette blanc (« gaulette blanche grande feuille »), et le bois gaulette rouge (« petite gaulette rouge »). 5 espèces distinctes sont en réalité désignées sous ce nom ; elles sont décrites dès 1932 par G. Devez, catégorisées dans les bois industriels :

- 1- *Licania membranacea*, ou *Licania alba* (« gaulette blanche grande feuille »)
- 2- *Manabea arborescens*
- 3- *Tapura guianensis*.
- 4- *Ropourea guianensis*
- 5- *Hirtella americana*, ou *Hirtella racemosa* (« petite gaulette rouge »).

G. Devez en fait la présentation suivante : « Tous ces bois assez communs sont de moyennes dimensions, très faciles à refendre quand ils sont verts, très flexibles, ce qui les fait employer pour clayonnage et fermeture (gauletage ou gaulotage) des carbets (maisons d'habitation couvertes en feuilles de palmiers). ». (Devez, 1932 : 27)

disponibles dans les alentours. Cet habitat léger, modeste et de réalisation facile n'avait pas nécessairement vocation à être pérenne. En outre, ces maisons en gaulettes sont souvent vantées pour leur qualité esthétique et le confort qu'apporte leur aération.

L'apparition puis la généralisation de nouveaux matériaux et nouvelles méthodes de construction, « en dur », a initié leur disparition progressive des centres bourgs. Les unes après les autres, elles ont été démolies. Sur le terrain libéré, des bâtisses modernes pouvaient alors prendre place. Il était par ailleurs aussi « préférable » de raser et remplacer son ancienne case en gaulettes, plutôt que de la maintenir et l'entretenir. Elles devenaient symbole d'une société dépassée, d'un mode de vie arriéré (sources de railleries), et signe d'une certaine pauvreté. En plus de la pression foncière, la pression sociale ainsi exercée a eu une part de responsabilité quant à l' « éradication » de cette architecture des centres villes et bourgs de Guyane.

Dans les hameaux, au fil des générations, au fil de l' « évolution sociale », les enfants et petits enfants ont progressivement quitté ces maisons familiales, souvent isolées et éloignées, pour s'installer et travailler en ville. Ces maisons devenaient alors des maisons secondaires : maisons de vacances et maisons de campagne pour les rencontres familiales occasionnelles. Petit à petit, et généralement suite aux décès des aînés qui fédéraient les familles, ces regroupements ont cessé. Les maisons ont alors été délaissées, puis sont devenues maisons abandonnées. Si aucune pression ne les condamnait ici à être démolies, sans entretien, souvent envahies par la végétation qui y reprenait ses droits, le temps les a fait disparaître.

Dans l'intérieur, le déclin de l'orpailage artisanal, supplanté par la structuration d'une industrie aurifère, et l'abandon consécutif des placers et villages ont rendu à la forêt un nombre insoupçonné de constructions en gaulettes.

Ainsi pourraient se résumer la vie et la mort des maisons en gaulettes de Guyane, et expliquer le constat qui résulte de cette étude : ce patrimoine a aujourd'hui presque intégralement disparu de notre territoire.

À maintes reprises, les personnes interrogées ont répété qu'il était trop tard. Trop tard parce que ces maisons, dans leur grande majorité, ont disparu. Trop tard également parce que leurs témoins directs, pour la plupart, sont décédés.

Si les enfants des propriétaires de ces maisons partagent avec plaisir les souvenirs qu'ils ont de leur enfance dans ces anciennes cases en gaulettes (parfois quelques années seulement avant qu'ils ne partent suivre leur scolarité en ville), ils détiennent peu de connaissances à leur sujet, tout au plus des informations très générales et quelques anecdotes. L'histoire de la modeste petite case familiale, alors « sans intérêt », n'a pas été transmise ; les quelques connaissances qu'ils pouvaient en avoir ont généralement été oubliées depuis.

Ainsi, il est aujourd'hui très difficile de renseigner ces anciennes maisons en gaulettes, à commencer par dater leur construction. Des informations « de base », pourtant, sont ignorées. Et les enfants qui ont à cœur de retracer un peu de l'histoire de la maison de leur parent doivent enquêter au sein de leur famille pour retrouver ces informations.

3.2 Des anciennes cases traditionnelles aux constructions contemporaines, constats et restitution des données

La Maison n° 12, à Saint-Elie, documentée précisément par son propriétaire en vue d'une demande de protection, laissait supposer pouvoir obtenir un niveau d'informations équivalent pour d'autres de ces maisons en gaulettes, et peut-être supérieur grâce aux enquêtes approfondies envisagées dans le cadre de cette étude.

De là aussi, d'importantes « ambitions » avaient été formulées autour du recensement des maisons en gauletttes, lors de cette première phase, puis d'une étude historique et architecturale en seconde phase. Ces dernières devront être ré-évaluées.

Cette première phase d'étude porte ce double constat :

- très peu de ces anciennes cases traditionnelles en gaulettes existent encore à ce jour,
- très peu d'informations les concernant sont encore détenues à ce jour.

Ce travail de recensement des maisons gaulettes a par ailleurs permis de faire le constat, assez inattendu, d'un certain nombre de constructions contemporaines ainsi réalisées en gaulettes. Bien que ces constructions contemporaines ne concernaient pas initialement les propos de cette étude, celles qui ont été portées à connaissance ont été intégrées à cet inventaire au même titre que les anciennes cases traditionnelles en gaulettes.

L'information collectée au sujet des anciennes cases traditionnelles qui intéressent plus précisément cette étude, en raison des difficultés énoncées précédemment, s'est révélée bien moindre que ce qui était espéré, et très variable d'une maison à l'autre. L'indexation de données aussi partielles, inégales et très hétérogènes quant à leurs thématiques au sein d'une base de données structurées pour hiérarchiser un important niveau d'informations s'avérait contre-productif. La structure de la base de données telle qu'elle a été conçue n'apparaissait pas pertinente au regard de la quantité et de la nature des données collectées pour chaque maison. Son utilisation n'aurait pas permis de restituer cette information disparate de manière claire et concise. Le choix a donc été fait, pour chacune des maisons, de synthétiser l'ensemble des données acquises au sein d'une seule et unique fiche d'identité, quelque soit le degré de cette information (informations « a minima » ou informations complémentaires) et les thématiques desquelles elles relèvent.

La **fiche d'identité** ainsi rédigée pour chaque maison synthétise l'ensemble des données collectées dans le cadre de ce recensement ; celles-ci résultent à la fois des enquêtes orales et des observations faites sur place.

L'information orale transmise pour l'une ou l'autre de ces maisons est très inégale. Elle peut aller pour certaines jusqu'à préciser l'essence de bois utilisée à leur construction, tandis que l'appartenance même de la maison, pour d'autres, n'est pas connue. Les personnes avec qui ont eu lieu les échanges n'ont pas systématiquement été les propriétaires des maisons ; de là aussi, une possible réserve quant aux informations communiquées. Quand bien même elles aient été les propriétaires, certaines disposent de très peu d'informations, qui plus est dans le cadre d'une rencontre spontanée.

Les présentation et descriptions (caractéristiques architecturales) faites dans ces fiches sont celles de l'état et de la composition actuels que présente la maison à l'instant T du recensement. Elles ne sauraient refléter leur structure/agencement d'origine. Si des informations ont pu être collectées quant à leur état initial, de possibles transformations, ..., elles y sont mentionnées comme telles.

Il a été possible d'accéder à l'intérieur de certaines d'entre elles, les principaux éléments qui ont pu y être vérifiés sont décrits. Si aucune mention n'est faite de l'intérieur de la maison, c'est qu'il n'a pas été possible d'y accéder.

Par définition, les panneaux de gaulettes sont fabriqués à partir de bois gaulettes. L'espèce de bois n'est mentionnée que dans le cas de l'utilisation d'une espèce autre que le bois gaulette. Si l'information a été transmise, les espèces de bois entrant en jeu pour les autres éléments de construction (plancher, poutre, charpente, toiture ...) sont indiquées.

Les constats de risque et d'état sanitaire sont les mêmes pour l'ensemble des anciennes cases traditionnelles en gaulettes. Les menaces et les détériorations sont observées à des degrés divers mais ont les mêmes origines : absence ou irrégularité d'entretien, infestation par les parasites (thermites principalement, et guêpes fréquemment), infiltration d'eau, altération et écroulement des diverses composantes (panneaux de gaulettes, planches de bardage, plancher, plafond, toiture, charpente, ...). Ces éléments, récurrents, ne sont pas répétés sur chacune des fiches de ces anciennes cases traditionnelles. Seul l'état général, en conséquence, est caractérisé (bon, moyen, mauvais). Si d'autres éléments sont concernés, ils font l'objet d'une mention spécifique.

Les informations particulières qui pourraient être à porter à connaissance (difficulté d'accès par exemple) figurent, le cas échéant, également en tête de ces fiches.

Une numérotation est mise en place pour chaque maison recensée. Celle-ci renvoie à la fiche d'identité rédigée pour chacune d'elle et annexée en inventaire au rapport ([Inventaire 6.4](#)).

La terminologie « maison » est retenue pour la numérotation de ces fiches, quelque soit le type de construction en question.

3.3 Inventaire géographique des maisons en gaulettes

28 maisons en gaulettes ont été recensées, réparties sur l'ensemble du territoire guyanais :

14 anciennes cases traditionnelles en gaulettes et 14 constructions contemporaines. ([Fig. 15](#) et [Fig. 16](#))

| Anciennes cases traditionnelles en gaulettes – 14 | | Constructions contemporaines en gaulettes – 14 | |
|---|--------------------|--|----------------------|
| Macouria – 2 | | Matoury – 1 | |
| Maison N°1 | RN 1 | Maison N°5 | Sainte-Rose de Lima |
| Maison N°2 | Piste de Guatemala | Montsinéry-Tonnegrande – 2 | |
| Sinnamary – 4 | | Maison N°3 | Bourg de Tonnegrande |
| Maison N°6 | Route de l'Anse | Maison N°4 | Bourg de Tonnegrande |
| Maison N°7 | Route de l'Anse | Iracoubo – 1 | |
| Maison N°8 | Route de l'Anse | Maison N°10 | Village Flèche |
| Maison N°9 | Pointe Brigandin | Saül – 10 | |
| Saint-Georges – 1 | | Maison n°19 | Bourg historique |
| Maison N°11 | Tampack | Maison n°20 | Bourg historique |
| Saint-Elie – 1 | | Maison n°21 | Bourg historique |
| Maison n°12 | Bourg | Maison n°22 | A l'Écart |
| Saül – 6 | | Maison n°23 | Bourg historique |
| Maison n°13 | Bourg historique | Maison n°24 | Bourg historique |
| Maison n°14 | Bourg historique | Maison n°25 | Bourg historique |
| Maison n°15 | Bourg historique | Maison n°26 | A l'Écart |
| Maison n°16 | Bourg historique | Maison n°27 | Extension |
| Maison n°17 | Bourg historique | Maison n°28 | Bourg historique |
| Maison n°18 | Bourg historique | | |

[Fig. 15](#) – Inventaire, par type et par localisation, des différentes maisons en gaulettes recensées en Guyane.



**Fig. 16 – Carte du recensement des maisons en gaulette de Guyane.
(DAO : L. Clerc, J. Denis et B. Hollemaert © Éveha - Sources : Geofla©IGN et NASA, ASTER-GDEM2)**

3.3.1 L'Île de Cayenne

Les recherches ont porté sur les communes de Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Roura, ainsi que Cayenne et Rémire, dans une mesure toute relative.

- ◆ 5 maisons ont été recensées sur l'Île de Cayenne.
- 2 anciennes cases traditionnelles :
 - à Macouria : Maison n°1 et Maison n°2
- 3 constructions contemporaines :
 - 1 à Matoury : Maison n°5
 - 2 dans le bourg de Tonnégrande : Maison n°3 et Maison n°4

L'existence d'anciennes cases en gaulettes a en outre été signalées,

- à Tonnégrande, dans le secteur des hauts de Tonnégrande, vers les Cascades,
- à Roura, dans le secteur d'Eskol,
- à Matoury, dans le secteur de Stoupan et à Paramana ; il semblerait notamment qu'une maison en gaulettes était encore visible il y a quelques années le long de la RN1 entre Paramana et Stoupan, sans autre précision de localisation.

Sur un principe commun de « bon sens », il est généralement admis que toutes les maisons de ces hameaux à présent désertés ont disparus. Il n'est cependant pas à exclure que certaines puissent encore y être retrouvées.

3.3.2 Le centre littoral

Les recherches ont porté sur les communes de Kourou, Sinnamary et Iracoubo.

- ◆ 5 maisons ont été recensées sur le centre littoral.
- 4 anciennes cases traditionnelles :
 - à Sinnamary : Maison n°6, Maison n°7, Maison n°8, Maison n°9
- 1 construction contemporaine :
 - à Iracoubo : Maison n°10

À Kourou, la « mainmise » du CNES sur les savanes littorales dès 1965 interdit tout espoir d'identifier et recenser les cases des anciennes habitations qui s'y trouvaient avant son installation.

En revanche, plusieurs pistes d'investigations ont été données pour la commune de Sinnamary.

Sur la route de l'Anse notamment, les anciennes habitations de part et d'autre de cet axe ont été très nombreuses. Une très grande majorité a été rasée lorsqu'une partie de cette route est devenue propriété du CNES. Dans le cadre de son Étude Patrimoniale et Architecturale de la commune de Sinnamary, C. Martin y avait repéré 3 anciennes maisons en gaulettes. L'une d'entre elles a été totalement détruite en juillet 2016. La présente étude a permis de vérifier l'existence actuellement encore des deux autres maisons (Maison n°6 et Maison n°7), et de découvrir l'existence d'une troisième case traditionnelle en gaulette, située entre celles-ci (Maison n°8). Une rencontre opportuniste a eu lieu avec M. V. J. Les maisons appartenaient pour l'une à son père et pour l'autre à sa grand-mère

et il partagea son enfance entre ces deux maisons. Quelques précisions ont pu être données à cette occasion concernant ces maisons de la route de l'Anse. Chaque famille ici élevait quelques animaux et cultivait son abattis dans les savanes à l'arrière de l'habitation. En revanche, ces maisons de la route de l'Anse n'étaient pas construites sur place. Le bois galette n'était pas présent dans le secteur de l'Anse. Sur la commune de Sinnamary, on le trouvait à Renner, Malmanoury ou Corosny. Pour les Maison n°6 et Maison n°7, les panneaux de gaulettes étaient tressés à Renner par un « artisan », ils étaient ensuite transportés route de l'Anse où ils étaient alors assemblés pour la construction de la maison.

D'autres pistes d'informations faisaient état de l'existence également de plusieurs anciennes cases en gaulettes dans les secteurs de Malmanoury, Corosny, Piste Jojo. Du côté de Malmanoury, des expropriations réalisées par le CNES ont également entraîné la destruction de certaines cases en gaulettes. Quelques prospections de terrain ont pu être réalisées du côté de Corosny : la Maison n°9 a ainsi été identifiée pointe Brigandin, et une possible autre maison, appartenant à la famille C., a été repérée sur la piste Corosny, sans toutefois pouvoir être vérifiée (accès clôturé, absence des propriétaires).

Très peu d'éléments sur la commune d'Iracoubo concernant l'existence d'anciennes cases en gaulettes. Si le secteur de Trou Poisson a souvent été mentionné lors des enquêtes orales, une prospection rapide et restreinte dans les environs de la RN1 aura été bien trop peu. C'est effectivement toute la piste menant jusqu'au cimetière des pères qu'il aurait été nécessaire d'investiguer.

3.3.3 L'Ouest

Les recherches ont porté sur les communes de Mana, Saint-Laurent du Maroni et plus brièvement Awala-Yalimapo.

Aucune maison en gaulette n'a été identifiée dans l'Ouest de la Guyane.

De manière assez inattendue, en dépit de recherches entreprises avec le CIAP et envers la mairie, aucune information ni même piste de recensement n'a pu être collectée à Saint-Laurent du Maroni.

À Mana, en dépit de rencontre en mairie et de visites, initiées sur les conseils de P. Lacaisse, auprès des artisans bushinenge qui parcourent régulièrement les écarts de la commune et dont certains détiennent ce savoir-faire de construction en gaulettes, les investigations ont été infructueuses. Plusieurs d'entre eux malheureusement étaient absents. Mr A.O., rencontré chez lui, nous a toutefois indiqué que son oncle, M. A.Z., alors absent, avait réalisé un carbet en gaulettes sur le site des Chutes Voltaires, il y a environ 10 ans de cela. Non loin de là (RN1, PK 245), il avait également construit une maison en gaulettes, qui a été détruite lorsque son propriétaire a quitté les lieux. Dans le bourg, seule une photo de l'Audeg témoignait de l'existence d'une dernière case en gaulettes, en 2014, toutefois sans indication de localisation. Elle n'a pas été retrouvée à ce jour.

Les recherches concernant la commune d'Awala-Yalimapo n'ont pas pu être approfondies.

3.3.4 Le Maroni

Les recherches ont principalement porté sur la commune de Maripasoula, l'accès à l'information, à distance, étant très complexe pour les autres communes du fleuve (bourg et *kampu* bushinenge, villages amérindiens du Haut Maroni). Quelques informations ont néanmoins pu être communiquées concernant Apatou et ses environs, le site de Saut-Sonnelle, Papaïchton et Antecum Pata.

Aucune maison en gaulette n'a été identifiée sur le Maroni. Les témoignages recueillis font état du même constat : toutes ces anciennes cases ont à présent été rasées, y compris à Maripasoula. J. Momou signale, dès la fin des années 1880, l'introduction de gaulettes (*golete*) dans les techniques de construction traditionnelle

bushinenge, dont la fabrication aurait été transmise par les orpailleurs créoles (Moomou 2016 : 10). Il est tout à fait probable qu'actuellement encore certaines maisons des communautés businenge du Maroni présentent des éléments en gaulettes.

3.3.5 L'Est

Les recherches ont porté sur les communes de Régina, Saint-Georges de l'Oyapock et Ouanary.

- ◆ Seule 1 maison a été recensée dans l'Est de la Guyane.
- 1 ancienne case traditionnelle :
à Saint-Georges de l'Oyapock : Maison n°11.

Pour la commune de Régina, les recherches ont été appuyées par l'Emak. Aucune ancienne case en gaulettes n'a été identifiée dans le bourg, mais il est possible que certaines demeurent à Kaw, Guisambourg et à Saint-Esprit. Ces informations n'ont malheureusement pas pu être vérifiées dans le cadre de cette étude, et il a été signalé que l'accès à Guisambourg était à présent devenu extrêmement complexe en raison de l'arrêt de l'entretien des lieux.

À Saint-Georges de l'Oyapock, certaines informations laissaient espérer la survivance à ce jour encore de deux autres constructions en gaulettes : l'une sur la piste de Saut-Maripa, l'autre au village Palikur Saint-Martin ([Fig. 17](#)). Les vérifications entreprises, notamment avec le concours du service patrimoine de la mairie de Saint-Georges, ont fait état de leur disparition.



Fig. 17 – Maison mixte béton/gaulettes photographiée en 2012 au village Martin, à Saint-Georges de l'Oyapock.
(Perez et Archambeau, 2012, p.120)

3.3.6 L'Oyapock

Aucune maison en gaulettes n'a été identifiée sur l'Oyapock.

L'éloignement et les improbables réseaux de communication avec la commune de Camopi et ses villages isolés de l'Oyapock et du Haut-Oyapock n'ont pas permis des investigations très approfondies. Il a toutefois été possible d'échanger par téléphone avec le maire de Camopi, et de l'interroger notamment sur les maisons en gaulettes existantes encore entre 1994 et 2013 dans le bourg de Camopi, aux villages Yawapa, Zidock et Roger ([Fig. 18](#), [Fig. 19](#), [Fig. 20](#), [Fig. 21](#)). La discussion a été très brève et Mr Yawalou a rapidement conclu qu'il n'en existait plus. L'inverse n'est toutefois pas à exclure catégoriquement, la commune est très étendue et composée de nombreux villages isolés répartis le long du fleuve jusqu'au sud de la Guyane.



Fig. 18 – Maison en gaulette photographiée en 1994 au village Zidock. (Cliché © Audeg)



Fig. 19 – Maison en gaulette photographiée en 2007 au village Roger. (Cliché © Audeg)



Fig. 20 – Maison en gaulettes photographiée en 2007 au village Yawapa. (Cliché © Audeg)



Fig. 21 – Maison en gaulettes photographiée en 2013 au village Yawapa. (Cliché © Audeg)

3.3.7 L'Intérieur

Les recherches ont porté sur les communes de Roura/Cacao (secteur de La Comté), Maripasoula/Wacapou, Saint-Elie et Saül.

- ◆ 17 maisons ont été recensées dans l'intérieur.

- 7 anciennes cases traditionnelles :

1 à Saint-Élie : Maison n° 12

6 à Saül : Maisons n° 13 à n° 18

- 10 constructions contemporaines :

à Saül : Maisons n° 19 à n° 28

La découverte officielle d'or en Guyane en 1853 va littéralement transformer l'intérieur du territoire. La ruée vers l'or qui s'amorce dès les années suivantes donnera naissance, dans tout l'intérieur de la Guyane, à d'innombrables placers, centres d'orpaillages et villages miniers au sein desquels se développent des campements et des cases construites en gaulettes (Fig. 22). Des photos ont permis d'immortaliser, plus tard, les derniers témoins de ces constructions sur les camps aurifères qui, avec le déclin de l'orpaillage artisanal, ont progressivement rendu ces lieux à la forêt (Fig. 23, Fig. 24).

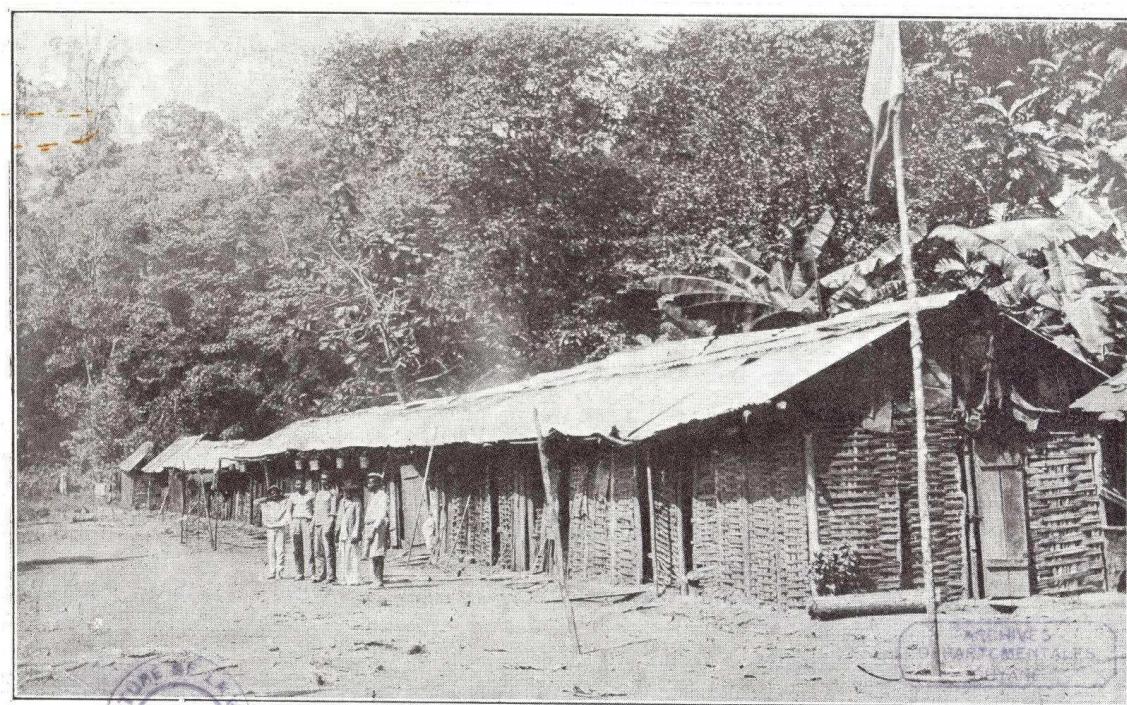


FIG. 206. — Camp du Placer de la Comté (Guyane).

Fig. 22 – « Camp du placer de la Comté (Guyane) ». (CTG Archives Territoriales de Guyane - Fonds 5FI23)



Fig. 23 –Case d'orpailleur à Dorlin, en 1983.
(Cliché © M-B Strobel, comm. pers.)



Fig. 24 – Case d'orpailleur à Degrad Roche, Tampoc/Lawa, en 1983.
(Cliché ©M-B Strobel, comm. pers.)

Des investigations ont été menées, notamment en interrogeant certains responsables de compagnies minières, afin de vérifier la possible existence de vestiges de cases en gaulettes sur ces anciens camps, pour les plus importants et les plus accessibles. Outre Saül et Saint-Elie, il a souvent été fait référence au secteur de Cacao et à l'ancien village de Wacapou, en supposant que tout avait probablement disparu. Le village de Wacapou, aujourd'hui village fantôme englouti par les bois, a toutefois été occupé par ses derniers habitants jusque dans les années 1980. Des récits, des photos, et une production audiovisuelle témoignent de ces derniers temps du village³. On y voit encore, au début des années 1980, plusieurs cases en gaulettes (Fig. 25, Fig.26).

³ *Les gens de l'or - Mémoires des orpailleurs créoles du Maroni*, 2019, ouvrage de Michèle-Baj Strobel.
Wacapou, un prologue, 2018, production audiovisuelle de Mathieu Kleyebe Abonnenc.



Fig. 25 – Maisons abandonnées à Wacapou, en 1982. (Clichés © M-B Strobel, comm. pers.)



Fig. 26 – La chapelle abandonnée de Wacapou, en 1982. (Clichés © M-B Strobel, comm. pers.)

Des archives privées de l'ancienne compagnie minière Sotrapmag (devenue CMO) témoignent également de l'existence tardive de ces constructions en gaulettes sur l'exploitation Paul Isnard, notamment sur la mine Citron (Fig. 27, Fig. 28). En 1998, des cases en gaulettes étaient encore présentes à Citron, elles auraient toutefois toutes été détruites, en raison de leur vétusté, au tout début des années 2000 (M. Boudrie, comm. pers.).

L'existence d'archives audiovisuelles et photographiques a par ailleurs été mentionnée par M. A.R. concernant le bourg de Saint-Elie⁴. Ces images d'époque permettraient de documenter les anciennes cases en gaulettes de la commune, aujourd'hui toutes disparues à l'exception de la Maison n° 12.

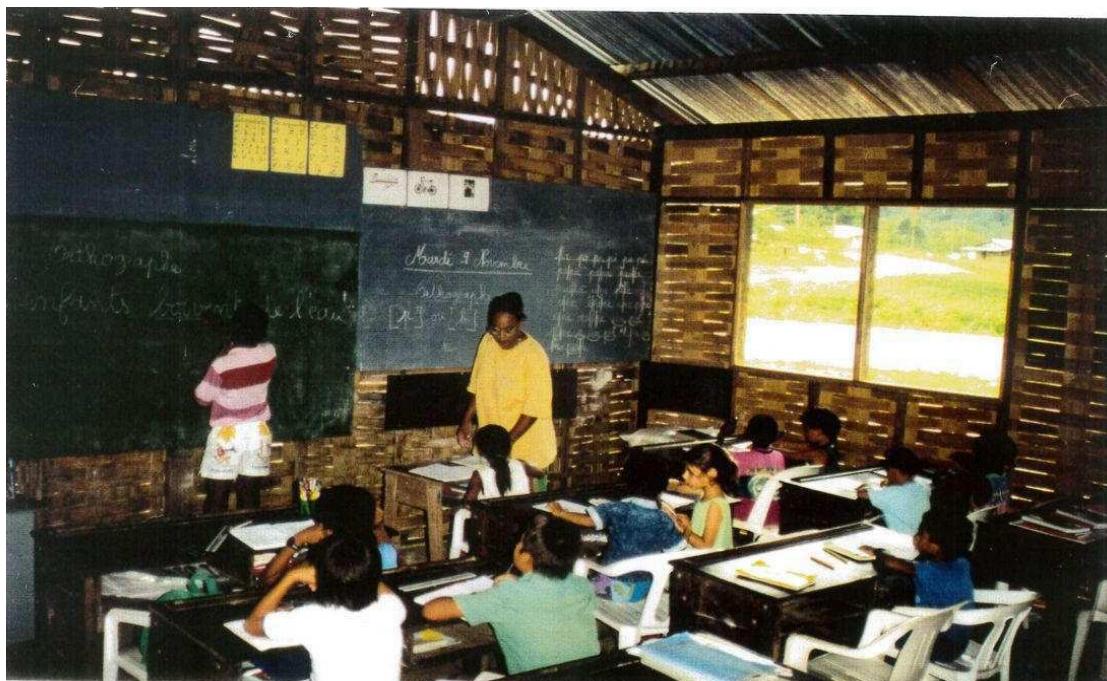
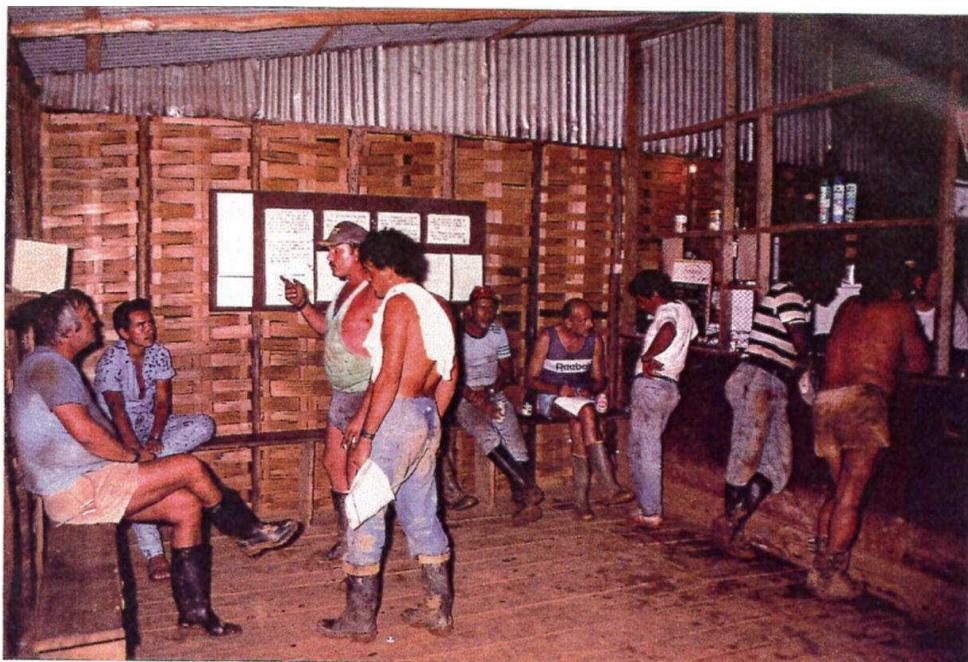


Fig. 27 – Intérieur de la classe d'école de la mine Citron, années 1990. (Cliché © Sotrapmag/CMO)

⁴ Archives audiovisuelles RFO de M. N., archives photographiques de D. P.



Ouvriers faisant leurs achats au magasin après leur journée de travail.

Fig. 28 – Magasin sur l'exploitation minière Paul Isnard, années 1990. (Cliché © Sotrapmag/CMO)

De cet âge d'or des « grands bois » de la Guyane, à Saint-Elie et Saül seulement, ont été recensées des cases traditionnelles en gaulettes appartenant ou ayant appartenu aux anciennes familles d'orpailleurs. La commune de Saül est en cela exceptionnelle.

- Le cas particulier de Saül.

En 1910, un orpailleur originaire de Sainte-Lucie, dénommé Sahul, découvre de l'or dans la région. Il s'y installe, rejoint par d'autres orpailleurs ; c'est ainsi que naît le village qui porte aujourd'hui son nom. Plusieurs anciennes cases en gaulettes y existent toujours ; les plus vieilles pourraient dater de cette époque. La plupart sont toutefois menacées en raison d'un état de délabrement avancé, conduisant à un effondrement naturel, ou à une démolition volontaire. L'une d'elle, devenue trop dangereuse, a ainsi précisément été détruite quelques mois avant que n'y soit réalisé ce recensement.

La spécificité de Saül réside également dans l'existence d'une documentation iconographique plus importante qui pourrait participer à l'étude des deniers témoins de ce patrimoine architectural. Au tout début des années 1970, M. L.P., alors employé au BRGM, a réalisé de nombreuses photographies de l'ensemble du bourg de Saül. Certaines de ces photos, notamment, permettraient très probablement de retracer l'évolution architecturale d'anciennes cases traditionnelles en gaulettes qui, aujourd'hui, ne conservent plus que quelques panneaux en gaulettes résiduels, la plupart ayant progressivement été remplacés par des planches au fur et mesure de leur détérioration.

Le recensement des maisons en gaulettes du bourg de Saül a été accompagné par M. R.J., enfant et mémoire du village, grâce à qui chacune de ces constructions a pu être documentée un minimum. Sauf mention contraire, les informations collectées, présentées dans les fiches en annexe, résultent donc de cette visite guidée du bourg historique de Saül par M. R.J.

Identification et recensement des maisons en gaulettes de Guyane.

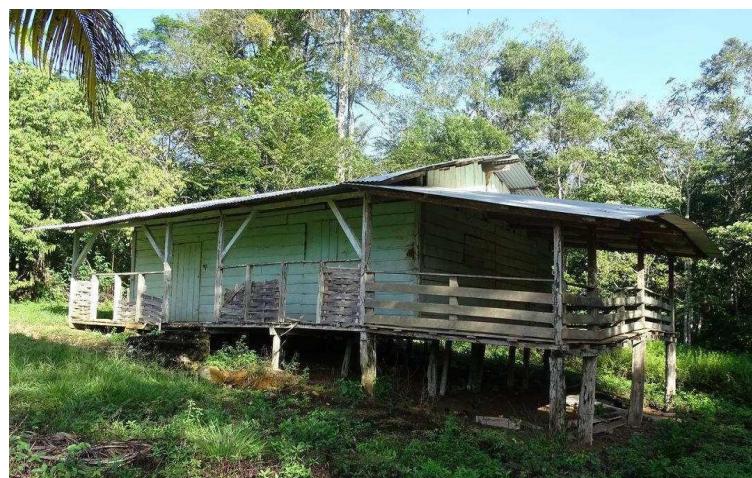
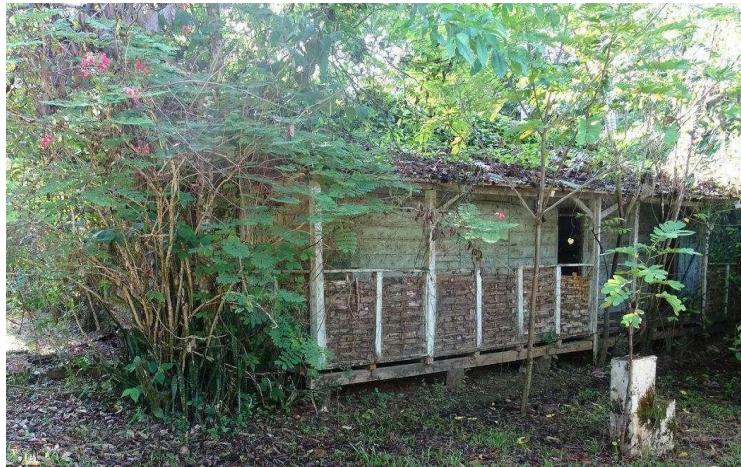
La commune de Saül a également cela de particulier que cette tradition de construction en gaulettes y perdure. La permanence de ce savoir-faire, son évolution et son adaptation dans les constructions contemporaines s'expliquent par des raisons pratiques : dans cette commune isolée et exclusivement approvisionnée par voie aérienne, la construction en gaulettes, réalisée avec des gaulettes fabriquées sur place, sans nécessité l'acheminement d'outils spécifiques depuis le littoral, représente le mode de construction le moins onéreux. Le maintien de ce savoir-faire traduit également la volonté de préserver ce qui confère à cette commune une identité particulière, précisément celle d'ancien village aurifère. Les gaulettes sont ainsi omniprésentes à Saül.

Au-delà de leur utilisation traditionnelle en tant que technique de construction de maison à proprement parler, dont ils représentent la composante architecturale structurante, les panneaux de gaulettes sont à présent très communément intégrés, dans des proportions et des utilisations très variables, à de nombreuses réalisations. On en observe ainsi très fréquemment, en élément d'architecture intérieur ou extérieur, ciblé et parfois très ponctuel (en balustrade, en « inclusion » de façade, en cloison intérieure, en plafond ...) mais également en aménagement/ameublement intérieur (porte de placard, sous-bassement de bar ...). Les carbets touristiques sont particulièrement friands de gaulettes ; tous sans exception en ont incorporées (même dans une moindre mesure) et certains en sont entièrement composés.

Depuis son origine à l'époque de l'orpaillage, la tradition des gaulettes n'a jamais été perdue à Saül. Elle a évolué et su être adaptée, jusqu'à ce jour où de nombreux habitants travaillent toujours la gaulette et les commandes sont régulières auprès de ceux qui collectent ce bois en forêt.

Les images suivantes illustrent cette diversité d'emploi, caractéristique de l'évolution de l'utilisation de cette technique de construction, aussi bien au sein de maisons privées, de structures d'accueil que d'aménagements publics.

Exemples d'intégration de gaulettes, plus ou moins récente, au sein de maisons privées à Saül :



Identification et recensement des maisons en gaulette de Guyane.



Exemples d'intégration de gauletttes dans les structures d'accueil et gîtes touristiques de Saül :



Salle de l'Association des Parents d'Elèves de l'École Publique de Saül.



Maison du Parc Amazonien de Guyane.

Identification et recensement des maisons en gaulettes de Guyane.



Les Sabots de Vénus (hébergement touristique).



Chez Kami (hébergement touristique) ; panneaux de gaulettes tressés à partir de lamelles de bois gaulettes, mais également de lamelles de *mahot cigare* et *mahot rouge* (bois fendif).



Le Relais du Fromager (hébergement touristique) ; panneaux de gaulettes tressés à partir de lamelles de bois gaulettes, mais également de lamelles de *grignon* sciées (bois non fendif).



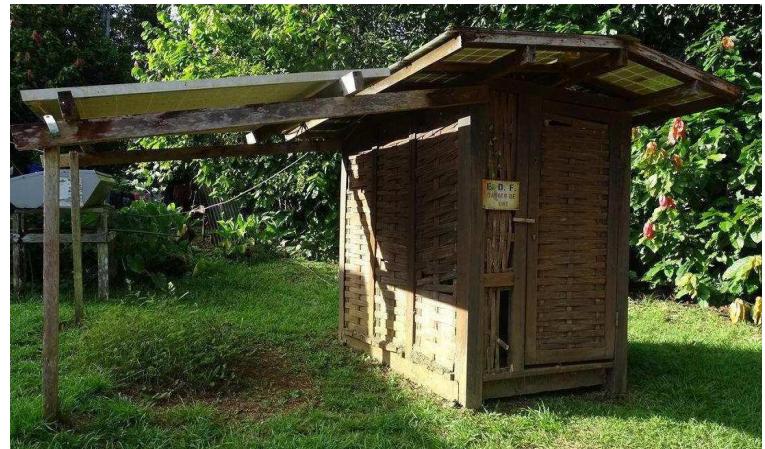
Chez Lulu (hébergement touristique).



Les Carbets du Bord (hébergement touristique).

Identification et recensement des maisons en gaulette de Guyane.

Exemple d'intégration de gaulette au sein des aménagements publics à Saül : « carbets solaires EDF » :



Carbets des panneaux solaires EDF.

4 CONCLUSION

Cette première phase d'étude architecturale des maisons en gauletttes de Guyane, consacrée à l'inventaire et à l'identification de ce patrimoine culturel immobilier sur l'ensemble du territoire, a permis de recenser 14 anciennes cases traditionnelles en gauletttes et 14 constructions contemporaines en gauletttes. Elle a, en outre, dressé plusieurs constats décisifs quant au devenir de ce patrimoine historique et à l'évolution d'un savoir-faire traditionnel. Savoir-faire traditionnel que l'on « découvre » par ailleurs appartenir aux différentes communautés de Guyane, alors qu'il est communément présenté comme un trait culturel propre à l'architecture créole.

Les anciennes cases traditionnelles en gaulettes représentent aujourd'hui un patrimoine presque intégralement disparu (phénomène accéléré depuis une vingtaine d'années), et dont les derniers témoins sont en sursis, menacés d'ultimes détériorations qui, à tout instant, leur seront fatales. Durant cette étude, plusieurs cas ont été rapportés d'effondrement ou de démolition survenus seulement quelques mois auparavant.

Si ce patrimoine ancien disparaît inexorablement, cette technique de construction traditionnelle, loin d'être oubliée, est toujours utilisée dans des réalisations contemporaines. Un certain nombre de personnes détiennent encore effectivement le savoir-faire de cette pratique ancestrale. Les panneaux de gauletttes y sont utilisés soit en tant qu'éléments constitutifs de l'ensemble de la construction, soit intégrés en tant que composants ponctuels adaptés aux modes et techniques de constructions modernes. Bien qu'ils n'aient pas été recensés dans le cadre de cette étude, trop éloignés de ses attentes et problématiques, les exemples d'édifices intégrant ponctuellement des éléments en gaulettes sont nombreux (édifices culturels, patrimoniaux et touristiques notamment). La pratique de tassage des gauletttes s'est également diversifiée et modernisée avec l'utilisation d'outils permettant d'avoir recours à des espèces de bois non fendif, expliquant également la permanence et l'évolution de ce mode de construction. Le traditionnel bois gaulette peut ainsi être remplacé par des essences dans lesquelles les gaulettes seront fabriquées non par fendage mais par sciage.

Concernant l'architecture traditionnelle des anciennes cases en gaulettes, en dépit des difficultés méthodologiques rencontrées lors de cette étude, liées notamment à l'importante disparition de ce patrimoine et à la faible transmission de sa mémoire, plusieurs perspectives d'étude peuvent être envisagées :

- en vue d'approfondir et de compléter le recensement et l'identification de ces anciennes cases traditionnelles, avec une méthodologie adaptée, initiée dans le cadre de cette première phase d'étude,
- en vue de réaliser, en seconde phase d'étude, une analyse architecturale et historique approfondie, à partir d'un échantillon des maisons ici recensées, et dont les objectifs et la méthodologie seront eux aussi repensés conséquemment aux résultats et difficultés ici mis en lumière.

Ainsi, des prospections de terrain et enquêtes systématiques, appuyées par une étude de la cartographie ancienne et combinées à des rencontres préalablement organisées avec les personnes détenant la mémoire de ce patrimoine (ou dont l'organisation ferait suite aux rencontres opportunistes lors des prospections) permettraient de compléter ce recensement et d'identifier l'existence, dans une certaine mesure, d'autres cases traditionnelles en gaulettes.

Identification et recensement des maisons en gaulettes de Guyane.

Par ailleurs, si les entretiens réalisés auprès des particuliers lors de cette étude ont pu sembler apporter peu, cela s'explique par le caractère « initial » de ces échanges. La première difficulté de cette étude a été d'identifier ces particuliers. Lors de l'entretien qui a pu s'en suivre, ce premier échange n'a guère permis d'apporter plus que des informations dont se souvenait, de mémoire, la personne interrogée. Cela est encore plus vrai pour les quelques rencontres opportunistes faites lors des prospections de terrain initiées au cours de cette étude. En revanche, plusieurs d'entre eux ont indiqué pouvoir obtenir plus d'informations auprès d'autres membres de la famille. Malheureusement, ces recherches plus approfondies au sein des familles n'auront pu aboutir dans le temps de cette première phase d'étude. De même, certaines personnes ressources, certains propriétaires, identifiés sur le tard, pourront apporter de l'information et des précisions concernant certaines maisons que le temps de l'étude a permis de recenser, mais toutefois pas de renseigner davantage.

À défaut de mener des investigations poussées pour chaque maison recensée, ce qui n'était par ailleurs pas ici l'objectif, cette étude aura ciblé les personnes grâce auxquelles l'analyse historique et architecturale de certaines maisons pourra être approfondie. Elle aura également permis d'identifier des archives iconographiques et audiovisuelles, supports pour retracer l'évolution architecturale de certaines cases traditionnelles en gaulettes, d'en comprendre l'apparence actuelle et d'en identifier la conception d'origine. Les exemples les plus significatifs d'un tel travail de « restitution » sont ceux de maisons pour lesquelles l'intégralité des panneaux de gaulettes a été remplacé par des planches (ou pour lesquelles demeurent seulement quelques gaulettes résiduelles) : l'état actuel ne permet en rien de penser que nous sommes en présence d'une ancienne case en gaulettes, et pourtant le plan et l'agencement correspondent bien à ce type d'architecture traditionnelle.

Le recensement et l'identification des maisons en gaulettes de Guyane réalisés lors de cette première phase d'étude offre ainsi un état des lieux de ce qu'est, à ce jour, ce patrimoine architecturale en Guyane. La méthodologie ici redéfinie, les outils d'étude précisés, les investigations complémentaires proposées et l'inventaire dressé constituent les éléments clés à partir desquels envisager et adapter une seconde phase d'étude. Elle sera destinée à mettre en place les mesures de protection et de valorisation adaptées aux constats issus de ce travail.

5 SOURCES ET RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

5.1 Bibliographie

Alexander, 2021

Alexander R., *Maison en galette dite maison Pamphile, commune de Saint-Elie*, dossier de présentation, 2021, 15 p.

AUDEG, 2014

Audeg, *Diagnostic territorial de la commune de Camopi*, Cayenne, 2014, 178 p.

AVAP Mana, 2020

Aire de Valorisation et de l'Architecture et du Patrimoine de la Commune de Mana, Rapport de présentation, Alglave Architecture, DRAC Guyane, 2020, 19 p.

Bourgeois, 2006

Bourgeois M., *Charte de protection de l'habitat traditionnel guyanais*, Stage de fin d'étude, École Polytechnique de Tours, 2006, 82 p.

Brasselet, 1996

Brasselet F. et al., *Étude pour un habitat adapté aux sites isolés de Guyane*, CAUE, Cayenne, 1996, 341 p.

Brasselet, Chavalier, 1999

Brasselet F. et Chavalier Y., *Étude de faisabilité pour un habitat adapté au site isolé de Saül*, DDE, Cayenne, 1999, 46 p.

Bruné, Laverge, 1987

Bruné P. et Lavergne B., *Demeures traditionnelles de Guyane*, La Réalité Éditeur, Marseille, 1987, 141 p.

Brunetti, 1893

Brunetti, J., *La Guyane française : souvenirs et impressions de voyage*, Mame et fils Éditeurs, Tours, 1893, 287 p.

CAUE Martinique, 2018

CAUE Martinique, *La case créole, un élément de notre patrimoine rural en voie de disparition*, 2018

<https://www.caue-martinique.com/la-case-creole-un-element-de-notre-patrimoine-rural-en-voie-de-disparition/>

Chamoiseau, Laguarigue, 2020

Chamoiseau P. et Laguarigue J-M., *Cases en Pays-Mêlés*, Traces, Le Gros-Morne, 2000, 127 p.

DCJS/CRMH Guyane, 2020

DCJS/CRMH Guyane, *Saint-Elie, maison en galettes*, Dossier de protection et de valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier, Cayenne, 2020, 10 p.

Decaëns, 1972

Decaëns, J., « Recherches récentes concernant la maison paysanne en bois au Moyen Âge en Europe du nord-ouest. » in : *Actes du 3ème congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, La construction au Moyen Age. Histoire et archéologie. Besançon, 1972, pp. 125-136

https://www.persee.fr/doc/shmes_1261-9078_1973_act_3_1_1558

Denise, 2004

Denise C., « Une histoire évolutive de l'habitat martiniquais », *In Situ – Revue des Patrimoines n°5*, 2004, 11 p.
<http://journals.openedition.org/insitu/2381> ;

Devez, 1932

Devez, G., *Les plantes utiles et les bois industriels de Guyane*, Société d'Éditions Géographique, Maritime et Coloniale, Paris, 1932, 93 p.

Drac Guadeloupe, 1998

Drac Guadeloupe, Recensement des cases en gaulettes sur l'île de Marie-Galante, 1998, 22 p.

Hureau, 2015

Hureau M., *L'architecture créole des communes de Guyane : Un patrimoine entre constances et divergences*, Mémoire de Master, Université Lumière Lyon 2, 2015, 109 p.

Jolivet, 2018

Jolivet C., *Entre normes et traditions : spécificités, usages et devenir de l'habitat traditionnel en Guyane*, Mémoire de Master, École nationale supérieure d'architecture de Lyon, 2018, 109 p.

Lebault, 1998

Lebault S., *Les maisons traditionnelles de Cayenne : un patrimoine en voie de disparition*, Mémoire de Maîtrise, Université Paris 4, 1998, 128 p.

Lebault, 1999

Lebault S., *Le patrimoine contre la tradition : la destruction-reconstruction ou le choix de la préservation en Guyane française*, Mémoire de Maîtrise, Université Paris 4, 1999, 85 p.

Le Roux, 1994

Le Roux Y., *L'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime, étude de la culture matérielle*, thèse de doctorat de l'École des Hautes en Sciences Sociale, Paris, 1994, 863 p.

Macé de Lépinay, 2004

Macé de Lépinay F., *L'église d'Iracoubo et son décor peint*, Itinéraires du Patrimoine, Association Aimara, Cayenne, 2004, 32 p.

Mairie de Cayenne, 2007

Mairie de Cayenne, *Réhabilitation des constructions traditionnelles*, Cayenne, 2007, 49 p.

Martin, 2016

Martin C., *Étude Patrimoniale et Architecturale de la commune de Sinnamary*, DRAC Guyane, 2016, 94 p.

Matheus, Boudrie, 2014

Matheux P. et Boudrie M., *Mémoires d'orpailleurs - 1853-1910*, Orkidé de Guyane, Cayenne, 2014, 12 p.

Moomou, 2011

Moomou J., « Les Bushinengue du Surinam et de la Guyane française : le modèle architectural développé, une clé de lecture de leur évolution. », in :Eadie E., Fardin L., Solbiac R. - *L'Esclavage de l'Africain en Amérique du 16e au 19e siècle : Les Héritages*, Perpignan, 2011, pp. 191-204

<https://books.openedition.org/pupvd/3357?lang=fr>

Moomou, 2016

Moomou J., « Habiter et construire en pays bushinenge : l'architecture, l'une des clés de lecture des mutations de la vie matérielle (XVIII^e – années 1990) », nouvel article* version longue de l'article« Les Bushinengue du Surinam et de la Guyane française : le modèle architectural développé, une clé de lecture de leur évolution. », *Groupe de recherche et d'études sur les Noir-e-s en Amérique latine*, Perpignan, 39 p.

* Nouvel article publié dans GRENAL, avec un titre différent du premier, faisant l'objet d'une étude plus approfondie de la question.

https://www.academia.edu/30718429/habiter_et_construire_en_pays_bushinengue_xviiie_annees_1990_1_pdf

Palisse, en cours de publication

Palisse M., « Les petites habitations créoles de la région des savanes : les formes d'adaptation de populations afro-descendantes à des milieux en perpétuelle transformation. », article en cours de publication, 16 p.

Perez, Archambeau, 2012

Perez P. et Archambeau O., Architectures et Paysages de Saint-Georges de l'Oyapock, OHM Oyapock, CNRS Guyane, Cayenne, 2012, 236 p.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00735631>

Pongerard, 1998

Pongerard T., Recensement des cases en gaulettes sur l'île de Marie-Galante, DRAC Guadeloupe, 1998, 22 p.

Potte, 2003

Potte M-B., « Manière d'habiter à Awala-Yalimapo », *In Situ – Revue des Patrimoines n°3*, 2003, 39 p.

<http://journals.openedition.org/insitu/1283>

Préfontaine, 1763

M. de Préfontaine, *Maison Rustique, à l'usage des Habitants de la Partie de la France équinoxiale, connue sous le nom de Cayenne. Par M. de Préfontaine, ancien Habitant, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, Commandant de la partie Nord de la Guyane*, Chez Bauche, Paris, 1763, 215 p.

Stobel, 2019

Stobel, M-B., *Les gens de l'or – Mémoire des orpailleurs créoles du Maroni (Guyane)*, Terre Humaine - Plon, Paris, 2019, 528 p.

Identification et recensement des maisons en gaulettes de Guyane.

Volpe, 2017

Volpe T., « Le logement des esclaves des plantations à la Martinique au XVIII^e siècle. » in : Moriceau J-M., Madeleine P. - *Les petites gens de la terre : Paysans, ouvriers et domestiques (Moyen-Age – XX^e siècle)*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 2017, pp.223-234

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01547023/document>

ZPPAUP Mana, 1999

Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager de la Commune de Mana, rapport de présentation, 1999

5.2 Liste des abréviations

AUDEG - Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane

ATG - Archives Territoriales de Guyane

BMG - Bureau Minier Guyanais

BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CARMA - Centre d'Art et de Recherche de Mana

CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

CDL - Conservatoire du Littoral

CIAP - Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

CID - Centre d'Information et de Documentation

CMB - Compagnie Minière Boulanger

CME - Compagnie Minière Espérance

CMO - Compagnie Minière Montagne d'Or

CNES - Centre National d'Études Spatiales

CRMH - Conservation Régionale des Monuments Historiques

CTG - Collectivité Territoriale de Guyane

DAC - Direction Affaires Culturelles

DCJS - Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

DEAL - Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DGCP - Direction Générale de la Cohésion et des Populations

DGTM - Direction Générale des Territoires et de la Mer

DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles

EMAK - Écomusée Municipal d'Approuague-Kaw

EPFAG - Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Guyane

Identification et recensement des maisons en gaulettes de Guyane.

MCMG - Maison des Cultures et des Mémoires de la Guyane

MH - Monuments Historiques

ONF - Office National des Forêts

PAG - Parc Amazonien de Guyane

PNRG - Parc Naturel Régional de la Guyane

RFO - Réseau France Outre-mer

SAPRA - Sauvegarde, Actualisation, Rayonnement, Actualisation du Patrimoine de l'Acarouany

SMSE - Société Minière de Saint-Elie

SOTRAPMAG - Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane

ZPPAUP - Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

5.3 Liste des figures

Figure 1 :

Localisation cartographique, département de la Guyane.
(Cartographie : J. Denis & B. Hollemaert © Éveha, 2016 - Sources : Geofla©IGN)

Figure 2 :

Panneaux de gaulettes tressées dans une ossature bois.
(Gîte communal de Saül, Maison n° - cliché L. Clerc ©Éveha, 2022)

Figure 3 :

Maison créole à Mana.
(Cliché ©Sylvie Réol, 1995, CTG Inventaire Général du Patrimoine Culturel - Fonds IA97300779)

Figure 4 :

Maison créole à Sinnamary.
(Cliché ©Gérard Roucaute, non daté, CTG Inventaire Général du Patrimoine Culturel - Fonds IA973008xx)

Figure 5 :

Tonnegrande, toute fin XIX^e siècle fin XIX^e siècle : l'une des plus anciennes photographies de maison en gaulettes sur le littoral de Guyane.
(CTG Archives Territoriales de Guyane - Fonds 10FI)

Figure 6 :

Reconstitution des cases d'esclaves de l'Habitation Crève-Cœur à Sainte-Anne, Martinique.
(©Jean Bernard, 2022, <https://la1ere.francetvinfo.fr/archives-d-outre-mer-martinique-sur-les-traces-du-domaine-de-l-habitation-sucriere-de-creve-c-ur-1280344.html>)

Figure 7 :

Case en gaulettes en Martinique.
(Tony Volpe, 2017, Coll. Part.)

Figure 8 :

Reconstitution d'une case traditionnelle en gaulettes sur l'Habitation Murat à Grand-Bourg, Marie-Galante.
(©Naru Kenji, 2011, https://www.routedesvoyages.fr/travel/fr/guadeloupe/airport_les_bases_airport/photo_51868373-case-en-gaulettes-habitation-murat-grandbourg-de-marie-galante-guadeloupe.html)

Figure 9 :

Maison traditionnelle de Bresse : le clayonnage (ici sur soubassements en pierre) constituait autrefois la technique la plus courante de remplissage des panneaux.
(Adeline Culas, Association d'Artagnan, cliché site internet de Maisons de Pays en Bresse,
<https://www.association-dartagnan.fr/index.php/publications/traditions-bressanes>,
<http://madamedartagnan.free.fr/ecrits/maison.htm>)

Figure 10 :

Grange à foin à pans de bois avec des panneaux de clayonnage en lattes, dans le comté de Worcestershire, Angleterre.

(©Andrew Roland, 2008, <http://www.lhabitat-ailleurs-langletterre.htm>)

Figure 11 :

« Un ouvrier de placer en Guyane ».

(CTG Archives Territoriales de Guyane - Fonds 5FI22)

Figure 12 :

Collection photographique de Mme Georges Evrard : une maison en galette à Stoupan, en 1901.
(coll. Georges Evrard, Service Patrimoine Mairie de Matoury)

Figure 13 :

« Dans la savane de Malmanoury (de Kourou à Sinnamary) ».

(coll. Georges Evrard, CTG Archives Territoriales de Guyane - Fonds IA97300995)

Figure 14 :

Photographie de détail d'une maison avec cloison en gaulettes à Macouria.

(Cliché ©M. Heller, non daté, CTG Inventaire Général du Patrimoine Culturel - Fonds C65C73)

Figure 15 :

Inventaire, par type et par localisation, des différentes maisons en gaulettes recensées en Guyane.

Figure 16 :

Carte du recensement des maisons en gaulettes de Guyane.

(DAO : L.Clerc, J. Denis et B. Hollemaert ©Éveha - Sources : Geofla©IGN et NASA, ASTER-GDEM2)

Figure 17 :

Maison mixte béton/gaulettes photographiée en 2012 au village Martin, à Saint-Georges de l'Oyapock.

(Perez et Archambeau, 2012, p.120)

Figure 18 :

Maison en gaulettes photographiée en 1994 au village Zidock.

(Cliché ©Audeg)

Figure 19 :

Maison en gaulettes photographiée en 2007 au village Roger.

(Cliché ©Audeg)

Figure 20 :

Maison en gaulettes photographiée en 2007 au village Yawapa.

(Cliché ©Audeg)

Figure 21 :

Maison en gaulettes photographiée en 2013 au village Yawapa.

(Cliché ©Audeg)

Figure 22 :

« Camp du placer de la Comté (Guyane) ».
(CTG Archives Territoriales de Guyane - Fonds 5FI23)

Figure 23 :

Case d'orpailleur à Dorlin, 1983.
(Cliché ©M-B Strobel, comm. pers.)

Figure 24 :

Case d'orpailleur à Degrad Roche, sur le Tampoc/Lawa, 1983.
(Cliché ©M-B Strobel, comm. pers.)

Figure 25 :

Maisons abandonnées à Wacapou, en 1982.
(Clichés ©M-B Strobel, comm. pers.)

Figure 26 :

La chapelle abandonnée de Wacapou, en 1982.
(Clichés ©M-B Strobel, comm. pers.)

Figure 27 :

Intérieur de la classe d'école de la mine Citron, années 1990.
(Cliché ©Sotrapmag/CMO)

Figure 28 :

Magasin sur l'exploitation minière Paul Isnard, années 1990.
(Cliché ©Sotrapmag/CMO)